



Institut de recherche sur l'immigration et
sur les pratiques interculturelles et inclusives

 Collège de Maisonneuve

Établissement d'une méthode afin
de mieux connaître les parcours des
professionnels formés à l'étranger ayant
reçu une reconnaissance partielle de
leur diplôme ou formation et ce jusqu'à la
délivrance de leur titre professionnel

27 juin 2014



Cette recherche a été menée par :
l'Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives (IRIPII).



Institut de recherche sur l'immigration et
sur les pratiques interculturelles et inclusives

 Collège de Maisonneuve

Présenté par :

- Thomas Gulian
- Monica Schlobach
- Marianne Renard



Institut de recherche sur l'immigration et
sur les pratiques interculturelles et inclusives

 Collège de Maisonneuve

© Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives – Collège de Maisonneuve
2014

Remerciements

L'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants souhaite en premier lieu remercier le Conseil interprofessionnel du Québec pour avoir permis la réalisation de cette recherche. L'appui de Messieurs Jean-François Thuot et Samuel Lessard tout au long de ce travail a été de première importance.

Ensuite, l'IRIPI aimerait remercier l'Office des professions du Québec pour avoir soutenu ce projet novateur dans le cadre du Fonds d'appui à la mobilité de la main d'œuvre (FAMMO).

Enfin, nos remerciements vont à l'Ordre des ingénieurs du Québec, à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et à l'Office québécois de la langue française, pour avoir accepté de prendre part à ce projet. L'IRIPI remercie sincèrement les personnes qui se sont prêtées à la recherche et qui ont consacré du temps à partager leurs façons de faire.

Table des matières

Introduction	7
Préambule méthodologique	8
Méthode et objectifs opérationnels	9
Chapitre 1 : Le cas de l'Ordre des ingénieurs du QUÉbec	13
1. Revue de la littérature	13
1.1 <i>Parcours type vers l'obtention du titre d'ingénieur</i>	14
1.2 <i>Écueils rencontrés dans le parcours de reconnaissance</i>	14
2. Trajectoire administrative	17
3. Portrait des indicateurs de la trajectoire	22
3.1 <i>Système d'information de l'OIQ</i>	22
3.2 <i>Disponibilité et accessibilité des données</i>	23
Chapitre 2 : Le cas de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	29
1. Revue de la littérature	29
1.1 <i>Parcours type vers l'obtention du titre d'infirmière autorisée</i>	30
1.2 <i>Écueils rencontrés dans le parcours de reconnaissance</i>	30
2. Trajectoire administrative	32
3. Portrait des indicateurs de la trajectoire	38
3.1 <i>Système d'information de l'OIIQ</i>	38
3.2 <i>Disponibilité et accessibilité des données</i>	40
Conclusion	45
Bibliographie	49

Introduction

Chaque année, selon les données compilées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), des milliers de professionnels formés à l'étranger¹ (PFÉ) déposent une demande de reconnaissance d'équivalence de leur diplôme ou de leur formation à l'un des 45 ordres professionnels québécois (CIQ, 2012 : 34). De ce nombre, environ la moitié reçoit une reconnaissance partielle de l'équivalence de sa formation, reconnaissance qui s'assortit le plus souvent d'une prescription de formation d'appoint, de stage et/ou d'examens.

Depuis 2010, l'Office des professions du Québec (OPQ), en concertation avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, a mis en place le *Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'au stage*. Parmi les mandats que s'est donné ce pôle figure « l'identification des problématiques auxquelles le Pôle devrait accorder une attention prioritaire » (OPQ, 2013 : 127). Toutefois, les données permettant d'identifier ces problématiques sont lacunaires. Notamment, il existe très peu de données globales et chiffrées permettant de mieux connaître les parcours vers l'obtention du titre professionnel des PFÉ ayant reçu une reconnaissance partielle de l'équivalence de leur formation. Cette absence de données nuit à la connaissance des problématiques rencontrées par ces PFÉ et à la mise en œuvre d'actions par différentes institutions afin de solutionner ces problématiques. Il paraît donc important d'explorer des voies permettant de combler ce manque de données.

C'est dans ce contexte que le Conseil interprofessionnel du Québec a mandaté l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) du Collège de Maisonneuve afin de mener une étude dont l'objectif général est de développer et d'évaluer la faisabilité d'une méthode permettant de mieux connaître statistiquement les parcours des professionnels formés à l'étranger ayant déposé une demande d'équivalence de leur diplôme ou formation auprès d'un ordre professionnel québécois et ayant reçu une reconnaissance partielle de l'équivalence de leur formation et ce, jusqu'à la délivrance du titre professionnel.

Ajoutons que cette méthode devra permettre aux différentes institutions impliquées d'évaluer les problématiques rencontrées par les PFÉ, mais aussi de suivre, dans le temps, les changements à ces trajectoires. Notons en outre qu'il s'agit non pas, à cette étape-ci, de produire des données sur ces parcours, mais plutôt de concevoir une méthode et d'établir sa faisabilité, le cas échéant. Il s'agit d'une étude préliminaire.

Le présent rapport se concentre sur les aspects méthodologiques de la démarche. Ne seront pas traités ici les aspects éthiques et légaux qui pourraient entrer en jeu dans l'application de la méthode développée et qui ne font pas partie du mandat confié à l'IRIPI.

¹ Afin d'alléger le texte, le masculin sera utilisé dans ce rapport à titre épïcène, à l'exception des références aux infirmiers et infirmières, conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ qui veut que le féminin soit alors utilisé.

Préambule méthodologique

Avant de détailler la méthode et de préciser les objectifs opérationnels, trois remarques d'ordre méthodologique doivent être amenées en préambule. La première est qu'afin de répondre à l'objectif de la recherche qui est de développer une méthode permettant de suivre, dans le temps, les trajectoires des PFÉ concernés, l'approche méthodologique préconisée ici repose sur des données de type longitudinal. De nombreuses recherches reposent sur des données longitudinales, c'est-à-dire des données qui suivent, à partir de prises d'informations répétées dans le temps, différents événements qui surviennent dans la vie de cohortes d'individus donnés. L'analyse longitudinale consiste ainsi, en résumé, en un suivi de cohortes dans le temps, à intervalle répété, pour analyser différents événements ponctuant les trajectoires des individus qui composent cette cohorte. Par exemple, la célèbre enquête de Jean Renaud portant sur l'établissement d'une cohorte d'immigrants arrivés en 1990 analyse leur intégration un an, deux ans, trois ans et dix ans après leur arrivée. Pour chacun des individus de la cohorte qui ont été rejoints au cours des différentes vagues, les chercheurs ont pu saisir de façon dynamique, dans le temps, différents types d'informations datées, « dont on connaît les moments d'occurrence dans le calendrier des personnes » (Renaud *et al.* 2001 : 30). Par exemple, le moment du premier emploi, la durée des différentes périodes de non-emploi, etc. ont pu être établis pour chacun des répondants, ce qui donne des indications sur le déroulement des trajectoires des individus concernés.

La seconde remarque est qu'il existe potentiellement deux façons de procéder pour atteindre l'objectif général d'analyser dans le temps les parcours des PFÉ concernés. La première consiste à construire un dispositif de recherche *ad hoc* permettant de produire les données sur ces parcours. Par exemple, il serait possible de mettre en place une enquête longitudinale, du type de celle mise en œuvre par Jean Renaud à partir du début des années 1990, permettant de suivre, de façon répétée, des cohortes de professionnels formés à l'étranger afin de mieux comprendre les parcours² de ces personnes jusqu'à l'obtention du titre professionnel. La seconde façon de procéder s'appuie plutôt sur l'analyse de données préexistantes³. Par exemple, les données issues de recherches précédentes (la littérature scientifique) ou les données administratives produites par différentes institutions du système professionnel ou par leurs partenaires⁴ peuvent servir de base pour construire une connaissance statistique longitudinale des parcours des professionnels concernés.

² Les termes « trajectoires » et « parcours » sont ici utilisés sans distinction.

³ On parle dans ce cas d'analyse « secondaire ».

⁴ Au cours de leur trajectoire vers l'obtention du titre professionnel, les PFÉ ayant reçu une reconnaissance partielle de l'équivalence de leur formation ont affaire à diverses institutions qui font partie ou qui sont des partenaires du système professionnel québécois (ordres professionnels, Office québécois de la langue française, établissements d'enseignement, etc.). Dans la suite du texte, on référera à ces institutions par l'expression « acteurs institutionnels ». Il est postulé que ces acteurs institutionnels gardent des traces des étapes administratives faites dans le traitement du dossier de chaque candidat, traces qui sont une source potentielle de données permettant de retracer les parcours.

Chaque méthode a ses avantages et ses inconvénients. La mise en place d'un dispositif de recherche *ad hoc* a pour avantage d'être guidée afin de répondre directement à l'objectif de recherche, mais elle est coûteuse et longue dans la mesure où elle doit suivre en temps réel une cohorte de personnes. Au contraire, l'analyse de données préexistantes ré-exploite des données qui n'ont pas nécessairement été produites afin de répondre à l'objectif de recherche, mais elle est moins coûteuse et potentiellement plus rapide. L'orientation prise dans le présent projet, à la fois pour des raisons de coût et de temps, est de développer et tester la faisabilité d'une méthode qui se base sur des données préexistantes.

Troisièmement, dans la présente étude, il a été décidé de se concentrer sur deux ordres professionnels : l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) et l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ). Ce choix s'explique par différentes raisons. En premier lieu, il est clair que pour des raisons de temps et d'ampleur des tâches à effectuer, il n'était pas souhaitable, dans une étude préliminaire, de travailler sur l'ensemble des ordres professionnels. En second lieu, le développement d'une méthode originale et l'étude de sa faisabilité a toujours un caractère risqué. Ainsi, il a semblé plus sage, avant de développer une étude de grande ampleur, de tester une hypothèse de travail sur un nombre restreint d'ordres d'abord. Toutefois, ces deux ordres ont été choisis de façon à pouvoir maximiser la portée des conclusions possibles à l'issue du travail. En effet, en 2012, l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec sont les deux ordres ayant reçu le plus grand nombre de demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation (CIQ 2012). Si la méthode que nous souhaitons développer est faisable à partir de l'étude de ces deux ordres, cela signifierait alors qu'il serait possible, par ce biais, de connaître les parcours d'un grand nombre de professionnels formés à l'étranger. En outre, ces ordres diffèrent dans le sens où les parcours des ingénieurs formés à l'étranger sont susceptibles d'impliquer – mais, nous le verrons, pas de façon obligatoire – un passage par un établissement universitaire tandis que les infirmières diplômées hors-Canada ayant reçu une prescription de formation d'appoint fréquentent les Cégeps. Cette variété dans les parcours est intéressante, car s'il s'avérait que la méthode que nous souhaitons développer est faisable pour ces deux types de parcours, elle pourrait englober une variété de cas de figure et aurait un potentiel de généralisation pour d'autres ordres.

Méthode et objectifs opérationnels

Rappelons les principales caractéristiques de la méthode que nous souhaitons développer. Elle a pour objectif de connaître statistiquement les parcours des PFÉ ayant déposé une demande d'équivalence auprès, d'une part, de l'OIQ et, d'autre part, de l'OIIQ, et ayant reçu une reconnaissance partielle de l'équivalence de leur formation, et ce, jusqu'à l'obtention du titre professionnel. En outre, il a été établi que cette méthode doit s'appuyer sur une approche longitudinale, c'est-à-dire qu'il doit être possible d'établir, pour chacun des répondants d'une cohorte, le moment auquel différents événements surviennent dans leur trajectoire. Enfin, la méthode doit s'appuyer sur des données existantes issues de la littérature scientifique et gouvernementale ou des données administratives produites par différentes institutions du système professionnel ou par leurs partenaires.

Afin de développer cette méthode et d'en évaluer la faisabilité, la démarche suivante a été menée pour chacun des ordres professionnels.

En premier lieu, il a été établi, de façon générale, la trajectoire type des PFÉ concernés à partir du dépôt de la demande de reconnaissance jusqu'à l'obtention du titre professionnel. C'est-à-dire que, pour chacun des ordres, ont été identifiées les principales étapes par lesquelles ces professionnels doivent passer afin d'obtenir leur titre professionnel.

En second lieu, la littérature scientifique, gouvernementale et celle issue du système professionnel (essentiellement des deux ordres professionnels étudiés) a été consultée afin de recueillir l'ensemble des informations disponibles concernant les étapes de la trajectoire. Cette consultation avait pour but d'établir si les parcours des professionnels concernés pouvaient être saisis au travers de la littérature existante, ou si les données relatives à ces parcours devaient plutôt être produites à partir de données administratives. Comme nous le verrons au cours des prochains développements, pour les deux ordres considérés, la littérature ne permet pas à ce jour de connaître de façon globale et statistique les trajectoires des professionnels concernés.

En troisième lieu, devant l'absence dans la littérature consultée de données permettant d'obtenir une connaissance globale et chiffrée des parcours des professionnels concernés, des entrevues auprès de certains des acteurs institutionnels ont été planifiées afin d'évaluer la faisabilité d'une méthode basée sur des données administratives. Trois représentants de l'OIIQ et trois de l'OIQ ont d'abord été rencontrés, à la suite de quoi il a été jugé pertinent d'étendre l'étude à l'OQLF. Il n'a pas été nécessaire de rencontrer les autres acteurs institutionnels puisque toutes les informations nécessaires à l'établissement de la méthode avaient été amassées au cours des entrevues avec les ordres et l'OQLF. Les entrevues menées avaient trois objectifs. Le premier objectif était de préciser les parcours types et les opérationnaliser en une série d'événements chronologiques qui ponctuent la trajectoire des PFÉ concernés. Étant donné que cette trajectoire est définie par les acteurs institutionnels, les événements identifiés correspondent à autant d'étapes administratives qui font l'objet d'un suivi par ces acteurs. Ensuite, le second objectif consistait à vérifier s'il était possible de repérer, dans les systèmes d'information des acteurs institutionnels, les données nécessaires pour retracer, dans la trajectoire de chaque PFÉ concerné, les différents événements identifiés. Ainsi, pour chaque ordre professionnel, une série d'indicateurs permettant de situer dans le temps chacun des événements de la trajectoire a été définie. Le plus souvent, ces indicateurs prennent la forme de la date dudit événement. Ces indicateurs permettent de situer les événements de la trajectoire dans le temps, et donc potentiellement de mesurer le temps nécessaire pour remplir chacune des étapes menant à l'obtention du titre professionnel. Enfin, les entrevues avaient pour troisième objectif d'évaluer la disponibilité, dans le système d'information des acteurs institutionnels, des données relatives à chaque indicateur, ainsi que leur niveau d'accessibilité. La disponibilité des données réfère à leur consignation dans le système d'information d'un acteur institutionnel (ex. la date de l'événement X est notée dans le dossier personnel de chaque professionnel à l'OIQ). Leur niveau d'accessibilité réfère à la facilité d'accès des données pour en faire un traitement statistique (ex. des données saisies dans un système électronique ont un haut niveau d'accessibilité). La disponibilité et le niveau d'accessibilité des données relatives à chaque indicateur permettent de statuer sur le degré de faisabilité de la méthode que nous proposons.

Le présent rapport est organisé de la façon suivante. Pour chaque ordre professionnel considéré, la démarche précédemment définie a été appliquée. Ainsi, la première partie traite du cas des ingénieurs formés à l'étranger, alors que la seconde aborde celui des infirmières et infirmiers. La conclusion revient sur les résultats en termes de faisabilité de la méthode en dégagant les similarités et les différences entre les deux ordres professionnels étudiés, puis elle propose une réflexion sur la généralisation de la méthode à d'autres ordres professionnels.

Chapitre 1

Le cas de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Le présent chapitre fait état des résultats obtenus pour le cas de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ). Il se divise en trois parties. La première dresse un portrait, à travers une revue de la littérature disponible, du parcours type des ingénieurs formés à l'étranger vers l'obtention du titre professionnel, des principaux obstacles qu'ils rencontrent, et de la disponibilité de données issues de la littérature et permettant d'avoir une connaissance statistique de ces parcours. La seconde partie présente le parcours type tel que validé par des entrevues auprès de l'OIQ et de l'OQLF et opérationnalisé en une succession d'événements ou étapes administratives. Enfin, la troisième partie présente les indicateurs identifiés pour analyser les parcours à partir des événements repérés et les résultats de l'évaluation de la disponibilité et de l'accessibilité des données relatives à chacun de ces indicateurs. La faisabilité de la méthode proposée pour mieux comprendre les parcours des ingénieurs formés à l'étranger est ensuite discutée à partir de l'évaluation de la disponibilité et de l'accessibilité des données.

1. Revue de la littérature

Une recension des données québécoises et canadiennes⁵ de source scientifique, gouvernementale et institutionnelle, portant sur le parcours des ingénieurs formés à l'étranger a été menée afin de vérifier si on pouvait obtenir un portrait global et chiffré des parcours de ces professionnels à travers les publications existantes. Les données quantitatives recensées proviennent de nombreuses études pancanadiennes réalisées à partir des données du recensement (1996, 2001 et 2006), de l'Enquête longitudinale sur les immigrants au Canada (ELIC), et de plusieurs études et thèses produites dans les provinces canadiennes, exceptée le Québec. Pour cette dernière, la seule source de données quantitatives repose sur les rapports annuels de l'OIQ. Du côté des données qualitatives, il existe peu de recherches pancanadiennes. La majorité de la littérature provient des provinces autres que le Québec (Ontario et Colombie-Britannique surtout) et analyse les trajectoires et les obstacles du processus d'obtention du titre d'ingénieur. Au Québec, les données qualitatives ont été tirées de la documentation de l'OIQ (étapes de la trajectoire type et obligations), de l'Office des professions du Québec (OPQ) et de deux recherches universitaires.

⁵ Il est à noter que, comme l'OIQ a établi des exigences administratives et professionnelles différentes des autres ordres professionnels canadiens pour l'obtention du titre d'ingénieur, il faut rester prudent dans la transposition, pour le Québec, des résultats issus des recherches faites dans le reste du Canada.

1.1 Parcours type vers l'obtention du titre d'ingénieur

Deux résultats ressortent de la revue de ces documents. D'abord, le parcours type des ingénieurs formés à l'étranger et ayant reçu une reconnaissance partielle de l'équivalence de leur formation a pu être reconstitué. Celui-ci consiste en la succession d'étapes à travers laquelle doit passer un ingénieur formé à l'étranger pour obtenir le droit d'exercer à titre d'ingénieur au Québec. Il a été divisé en huit étapes, dont la première est la constitution et le dépôt d'un dossier à l'OIQ (étape 1). Ce dossier sera ensuite étudié par le comité des examinateurs (étape 2) qui jugera de l'équivalence de la formation en se basant sur le diplôme initial et les études supérieures, ainsi que sur l'expérience acquise en génie. Dans le cas d'une reconnaissance partielle de la formation, le comité prescrira des examens de contrôle qui serviront à valider les connaissances du candidat. Celui-ci doit donc passer et réussir les examens dans le délai imparti (étape 3), à la suite de quoi il sera automatiquement déclaré admissible au permis (étape 4) et pourra s'inscrire au tableau de l'Ordre à titre d'ingénieur junior (étape 5). À partir de ce point, le candidat pourra pratiquer sous la supervision d'un ingénieur certifié, le parcours type du PFÉ rejoignant celui de tous les autres candidats au titre d'ingénieur. L'ingénieur junior peut ensuite mener les étapes suivantes dans l'ordre qui lui convient. Il doit réussir l'examen professionnel (étape 6A), peut prendre part à un programme de parrainage qui réduira la durée du juniorat (étape 6B), il doit acquérir 36 mois d'expérience à titre d'ingénieur junior, incluant les crédits d'expérience⁶, et les faire reconnaître (étape 6C), et enfin, il doit réussir l'examen de français de l'OQLF (étape 6D) s'il n'a pas fait au moins trois ans d'études secondaires ou postsecondaires en français. Une fois l'ensemble de ces conditions remplies, le candidat se voit délivrer son permis d'ingénieur et inscrire au tableau de l'ordre (étape 7), terminant ainsi son parcours. Ce parcours type servira de base pour la construction de la méthode proposée.

1.2 Écueils rencontrés dans le parcours de reconnaissance

Un deuxième résultat de la revue de littérature a été de situer le présent projet dans la littérature existante, afin de vérifier la disponibilité de données permettant d'avoir une connaissance statistique de ces parcours. Il en ressort que les données du Québec portant spécifiquement sur l'accession à la profession d'ingénieur sont limitées, les principales études disponibles s'étant intéressées au parcours des PFÉ toutes professions confondues. De plus, les quelques données disponibles sont de nature qualitative, n'offrant donc pas le portrait global et chiffré recherché, et datent souvent de plusieurs années. Les données issues des autres provinces permettent de pallier certaines de ces lacunes en fournissant des données quantitatives et qualitatives portant spécifiquement sur le parcours des ingénieurs, mais les résultats font tout de même ressortir l'absence d'études proposant une connaissance temporelle et statistique des écueils rencontrés. Dans tous les cas, il faut rester prudent, pour le Québec, dans la transposition des résultats présentés ici et qui concernent le Canada anglais, puisque les parcours d'accession au titre d'ingénieur varient d'une province à l'autre.

⁶ Il est à noter que, comme l'OIQ a établi des exigences administratives et professionnelles différentes des autres ordres professionnels canadiens pour l'obtention du titre d'ingénieur, il faut rester prudent dans la transposition, pour le Québec, des résultats issus des recherches faites dans le reste du Canada.

L'Enquête longitudinale sur les immigrants du Canada (ELIC) nous apprend qu'au bout de deux ans, 10 % des ingénieurs étrangers avaient obtenu un emploi équivalent au Canada (Franck, 2009 : 266). En fait, le plus fréquemment, ceux qui obtiennent rapidement un emploi d'ingénieur au Canada le font avant leur arrivée au pays (Franck, 2009 : 267). De nombreuses analyses pancanadiennes dressent un portrait de l'appariement entre la formation dans le pays d'origine et le métier occupé au Canada, à partir des données du recensement (1996, 2001, 2006). Celles-ci démontrent que les ingénieurs formés à l'étranger occupent moins un emploi d'ingénieur au Canada (19 %) que les Canadiens de naissance (42 %) (Boyd et Thomas, 2001; Zietsma, 2010 : 19), et que le taux de ceux qui sont membres de l'Ordre professionnel des ingénieurs (26 %) est inférieur à celui de leurs pairs nés au Canada (42 %) (Boyd et Schellenberg, 2007 : 7). Le principal facteur d'explication de cette différence serait le lieu de la formation, les ingénieurs formés en Occident et dans les «pays traditionnels d'immigration» réussissant mieux à décrocher un emploi correspondant à leur domaine d'études que ceux arrivés plus récemment de «pays non traditionnels d'immigration⁷» (Boyd et Schellenberg, 2007 : 7; Hawthorne, 2008 : 20-21). Au niveau qualitatif, les données provenant des autres provinces canadiennes enrichissent ces constats en faisant état de la longueur et de la complexité des procédures d'obtention du titre d'ingénieur qui s'échelonnent sur plusieurs années et sont ponctuées de périodes d'attente au cours desquelles les candidats ingénieurs ne peuvent rien faire pour faire avancer leur carrière (Slade, 2003 : 109; Barnes, 1993 : 79). Au Québec, Chicha (2009) parle de «statut reconquis de haute lutte» pour les femmes de son échantillon, dont certaines sont ingénieures, tout en précisant qu'il existe des nuances suivant les professions.

Toujours au Québec, les données publiées annuellement par l'OIQ nous apprennent qu'en 2012-2013, 755 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Canada ont été reçues, et 212 permis d'ingénieurs ont été délivrés à des professionnels ayant reçu une équivalence de leur formation (OIQ, 2013). Si ces données permettent d'évaluer l'importance relative des PFÉ ne possédant pas un diplôme requis dans le processus d'obtention du titre d'ingénieur au Québec, elles ne permettent pas de tirer des informations concernant les écueils que ceux-ci rencontrent sur leur passage. Ce sont plutôt les données qualitatives disponibles qui en dressent un certain portrait.

Au Québec, les données qui permettent de tirer des informations concernant les écueils que rencontrent les ingénieurs formés à l'étranger dans le processus d'obtention du titre d'ingénieur se limitent à trois documents. Ceux-ci font une agrégation des difficultés rencontrées par des membres de diverses professions au sein du système professionnel québécois. Seules quelques données spécifiques à la profession d'ingénieur peuvent en être extraites. Ainsi, les informations qui suivent doivent être comprises comme des informations générales qui apportent un certain éclairage sur la question, mais qui ne sont pas spécifiques au parcours des ingénieurs formés à l'étranger.

Dans diverses provinces du Canada, incluant le Québec, des études, datant d'un certain nombre d'années déjà, mentionnent que les difficultés débutent avant même le dépôt du dossier de demande de reconnaissance. En effet, de nombreux immigrants n'entament pas les démarches d'obtention du

⁷ Inde, Europe de l'Est, Afrique de l'Est ou du Nord, Chine, Philippines.

permis auprès de leur ordre professionnel (Geddie, 2002 : 13; Bauder, 2003 : 708; Québec, 2005*⁸ : 62; Girard, 2005 : 91). Au Québec comme ailleurs, le découragement dû aux coûts et à la longueur des procédures, l'incertitude des résultats (Bauder, 2003 : 708; Geddie, 2002 : 20; Chicha, 2009 : 39; Hachimi-Alaoui, 2006 : 115), ainsi que la difficulté à obtenir les pièces justificatives demandées par l'ordre (Québec, 2005* : 29; Barnes, 1993 : 17; Chicha, 2009 : 38) contribuent à cette décision. De plus, la complexité d'amasser toute l'information nécessaire sur la démarche de reconnaissance auprès de différentes organisations qui manquent de coordination en découragerait aussi certains partout au pays (Barnes, 1993 : 13; Trolle, 2004; Québec, 2005* ; Chicha, 2009 : 38). Toutefois, au Québec, des données compilées par le CIQ démontrent que depuis 2002, le taux de personnes immigrantes admises dans le domaine des sciences naturelles et appliquées qui décident de déposer une demande de reconnaissance d'une équivalence auprès d'un ordre professionnel est en croissance (CIQ, 2012 : 36), suggérant un aplanissement de ces difficultés.

Une fois les démarches auprès de l'ordre entamées, les difficultés recensées à l'étape 2 concernent le processus de reconnaissance des acquis, dont la complexité et le manque de clarté peuvent ralentir la trajectoire des PFÉ au Québec et ailleurs au Canada (Slade, 2003 : 98 et 102-103; Québec, 2005* : 35; Barnes, 1993 : 84). Toutefois, il est difficile d'évaluer l'ampleur des difficultés rencontrées, puisque le Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles de l'OPQ n'a reçu qu'une seule plainte à ce sujet en 2010-2011.

Au Québec, Chicha note ensuite des difficultés liées à l'étape 3, soit la préparation et la passation des examens prescrits. D'abord, le manque de maîtrise de la langue de passation des examens ajoute une difficulté à leur réussite (Chicha, 2009 : 97). Le même constat a d'ailleurs été fait en Ontario (Slade, 2003 : 97). Ensuite, la préparation aux examens pose aussi la question de la conciliation travail-famille, particulièrement chez les femmes, et du coût de se reformer (Chicha, 2009 : 40). Pour finir, au Québec et ailleurs au Canada, le manque d'informations ou les difficultés pour s'inscrire dans les programmes de formation, notamment celui de la Polytechnique dans le cas québécois, posent problème (Slade, 2003 : 46; Québec, 2005* : 54; Chicha, 2009 : 96).

Les étapes 5 et 6 ne posent pas de problèmes particuliers, de même que l'examen professionnel (7A) dont aucune étude recensée ne fait mention. C'est l'étape 7C, soit celle de l'acquisition d'une expérience locale en génie supervisée par un ingénieur, qui pose le plus de difficultés. En effet, elle est désignée par certains auteurs au Canada anglais comme la difficulté la plus importante (Bai, 2007 : 76; Slade, 2003 : 107). Pour l'expliquer, on réfère au manque de réseaux de contacts des PFÉ (Barnes, 1993 : 66; Geddie, 2002), ainsi qu'à la réticence des employeurs (Girard et Bauder, 2007 : 47-48; Slade, 2003 : 96). Ceux-ci seraient hésitants à donner une opportunité aux PFÉ avant d'être assurés de leur compétence. La préférence serait donnée aux diplômés locaux, qui sont eux aussi à la recherche d'une expérience locale pour obtenir le titre d'ingénieur (Geddie, 2002 : 19-20). Au Québec, Chicha souligne la difficulté de trouver un stage comme ingénieur junior même pour les femmes étudiées qui ont suivi la formation d'appoint offerte par la Polytechnique. Elle réfère à la réticence des employeurs

⁸ L'astérisque désigne dans le texte les références qui ne concernent pas spécifiquement la profession d'ingénieur.

devant un diplôme qu'ils ne connaissent pas pour expliquer cette difficulté, et cite l'exemple d'une ingénieure qui s'est finalement exilée un an en Ontario pour acquérir l'expérience dont elle avait besoin pour obtenir son titre d'ingénieur (2009 : 98). Aucune difficulté n'est mentionnée concernant l'étape 7D, soit l'examen de l'OQLF.

Les données recensées concernent donc davantage le Canada anglais que le Québec. Elles indiquent que le parcours des ingénieurs formés à l'étranger semble complexe, et que leur taux d'exercice de la profession d'ingénieur est inférieur à celui des Canadiens de naissance. Les données recueillies permettent également d'identifier des étapes charnières dans ce parcours, soit la décision de faire reconnaître sa formation, le dépôt du dossier, la reconnaissance des acquis, la préparation aux examens et l'acquisition d'une expérience locale supervisée. À cela s'ajoutent des délais et des frais parfois difficilement compatibles avec la situation personnelle et familiale de l'ingénieur. Cependant, les données recensées datent dans plusieurs cas de nombreuses années, ce qui ne donne peut-être pas une idée juste de la situation actuelle, et ne nous renseignent pas sur la fréquence des difficultés (nombre de PFÉ concerné), ni sur comment elles se traduisent dans la trajectoire vers l'obtention du titre d'ingénieur (nombre d'abandons à chaque étape, durée des délais encourus). De plus, au Québec, les données portant spécifiquement sur le cas des ingénieurs sont rares, voire quasi inexistantes, ce qui nous renseigne peu sur la situation dans la province. Ainsi, une méthode permettant de dresser un portrait statistique récent de la trajectoire d'obtention du titre d'ingénieur des professionnels formés à l'étranger ayant reçu une reconnaissance partielle de l'équivalence de leur formation ne pourra pas s'appuyer sur la littérature scientifique disponible. Ceci confirme la nécessité, pour le développement de la méthode, de vérifier la disponibilité des données recherchées dans les systèmes d'information des acteurs institutionnels impliqués.

2. Trajectoire administrative

L'utilisation de données administratives existantes pour documenter les parcours des PFÉ demande dans un premier temps d'identifier les événements de ces parcours qui seraient potentiellement repérables dans un système d'information administratif. Ainsi, cette section présente la transposition du parcours type de l'ingénieur formé à l'étranger en une série d'événements qui sont autant d'étapes administratives réalisées par les acteurs institutionnels tout au long du parcours des professionnels concernés. Cette série d'événements a été construite à partir des informations obtenues dans le cadre des entrevues menées auprès de représentants de l'OIQ et de l'OQFL. Le schéma 1 détaille les étapes et sous-étapes de cette trajectoire administrative.

Shéma 1 Étapes de la Trajectoire des ingénieurs formés à l'étranger vers l'obtention du titre d'ingénieur au Québec

Étape préparatoire Démarches préalables au dépôt

- ✓ L'OIQ informe au besoin le candidat sur les conditions et les étapes à franchir pour obtenir le titre d'ingénieur, et le réfère au site Internet de l'Ordre pour les détails.
- ✓ L'OIQ reçoit les inscriptions des candidats intéressés à la formation sur le système professionnel au Québec.



ÉTAPE 1 Réception du dossier

- ✓ L'OIQ reçoit le dossier du candidat.
- ✓ L'OIQ vérifie le dossier pour s'assurer qu'il est complet.



ÉTAPE 2 Étude du dossier

- ✓ Le comité de l'OIQ analyse le dossier et émet une décision. Si équivalence de formation :
- ✓ L'OIQ prescrit des examens de contrôle (max 4).
- ✓ L'OIQ remet au candidat, s'il y a lieu, la feuille d'inscription à l'examen de l'OQLF.



ÉTAPE 3 Examens prescrits

- ✓ L'OIQ reçoit le formulaire d'inscription et le paiement pour les examens du candidat, et vérifie le respect des conditions de passation :
 - Délais accordé d'une session par examen, en plus d'une session de grâce au début.
 - Possibilité d'inscription à un maximum de trois examens par session.
 - Maximum de trois échecs pour un même examen, sous peine de fermeture du dossier.
- ✓ L'OIQ envoie les résultats au candidat. Ce processus recommence jusqu'à réussite de tous les examens prescrits, ou expiration des délais consentis.



ÉTAPE 4 Déclaration automatique d'admissibilité au permis



ÉTAPE 5 Inscription au tableau de l'ordre à titre d'ingénieur junior

- ✓ L'OIQ envoie au candidat le formulaire d'inscription au tableau de l'Ordre.
- ✓ L'OIQ reçoit le formulaire d'inscription rempli et le paiement des frais pour l'examen professionnel, le parrainage et la reconnaissance de l'expérience.
- ✓ L'OIQ envoie le permis d'ingénieur junior au candidat.



ÉTAPE 6 Étude du dossier

- ✓ Le comité de l'OIQ analyse le dossier et émet une décision. Si équivalence de formation :
- ✓ L'OIQ prescrit des examens de contrôle (max 4).
- ✓ L'OIQ remet au candidat, s'il y a lieu, la feuille d'inscription à l'examen de l'OQLF.



ÉTAPE 6A Examen professionnel

- ✓ L'OIQ reçoit la fiche d'inscription à l'examen professionnel du candidat dans un délai maximal de trois ans après l'inscription au tableau.
- ✓ L'OIQ communique les résultats de l'examen au candidat. S'il y a échec, l'examen doit être repris.



ÉTAPE 6B Parrainage (facultatif)

- ✓ L'OIQ reçoit la fiche d'inscription au programme et confirme l'inscription par envoi d'une lettre.
- ✓ L'OIQ évalue si les objectifs du programme de parrainage ont été atteints, et dans l'affirmative émet et envoie une attestation de réussite au candidat qui confère 8 mois de crédit d'expérience.



ÉTAPE 6C Reconnaissance de l'expérience en génie

Le candidat doit acquérir une expérience en génie supervisée par un ingénieur et totalisant 36 mois, y compris les crédits d'expérience pouvant s'appliquer.

- ✓ L'OIQ reçoit le formulaire « Certification d'expérience en génie » et évalue l'expérience acquise par le candidat.
- ✓ L'OIQ envoie une lettre attestant les résultats de l'évaluation de l'expérience en génie. Si l'expérience reconnue ne totalise pas 36 mois, le processus recommence jusqu'à atteinte de l'objectif.



ÉTAPE 6D Examen de l'OQLF, s'il y a lieu

- ✓ L'OIQ reçoit le formulaire de l'OQLF rempli par le candidat, y appose son sceau et l'envoie à l'OQLF.
- ✓ Sur réception du formulaire, l'OQLF convoque le candidat à l'examen de français.
- ✓ L'OQLF envoie au candidat et à l'OIQ les résultats à l'examen.
- ✓ S'il y a échec à une ou plusieurs des sections de l'examen, le candidat peut loger une demande de révision. Sinon, reprise de l'examen jusqu'à réussite.
- ✓ Si toutes les autres conditions d'obtention du permis d'ingénieur ont été remplies, l'OIQ émet un permis temporaire valide pour un an.
- ✓ Trois mois avant l'expiration du permis temporaire, l'OIQ rassemble tous les documents nécessaires à la demande de renouvellement du permis temporaire et les envoie à l'OQLF.
- ✓ L'OQLF reçoit la demande de permis temporaire, vérifie que le candidat a passé l'examen au moins une fois au cours des 12 derniers mois, et autorise ou non le renouvellement.
- ✓ Le permis temporaire peut être renouvelé au maximum trois fois jusqu'à ce que l'examen soit réussi.



ÉTAPE 7 Délivrance du titre d'ingénieur

- ✓ Une fois toutes les conditions remplies, l'OIQ inscrit le candidat comme ingénieur au tableau de l'Ordre.
- ✓ L'OIQ envoie le permis au nouvel ingénieur.

La trajectoire administrative présentée est basée sur les 7 étapes du parcours type des PFÉ, allant de la réception du dossier à la délivrance du permis d'ingénieur. Mais d'abord, l'ordre fournit, au besoin, les informations concernant la démarche d'obtention du permis et les services offerts aux candidats⁹. De plus en plus, la prise d'informations se fait de façon autonome sur Internet. Ensuite, l'étape 1 de la trajectoire est la réception du dossier du candidat par l'ordre, confirmée par l'envoi d'une lettre d'ouverture de dossier qui précise les documents manquants s'il y a lieu. Le dossier sera considéré complet une fois l'ensemble des pièces justificatives et le paiement reçus.

Lorsque le dossier est complet, il est évalué par le Comité des examinateurs (étape 2). Rappelons que l'évaluation du comité tient compte non seulement de la formation de premier cycle, mais aussi de celle reçue aux cycles supérieurs, et de l'expérience de travail. Lorsqu'il y a reconnaissance partielle de la formation par le comité, des examens de contrôle sont prescrits (étape 3). À cette étape, l'ordre reçoit le formulaire d'inscription aux examens et le paiement correspondant, et vérifie que les conditions de passation sont respectées avant d'inscrire le candidat. Les examens ont lieu deux fois par année, et il y a possibilité de s'inscrire à un maximum de 3 examens par session bisannuelle. Une fois les examens prescrits passés, l'ordre envoie les résultats au candidat par voie postale. Ce processus recommence jusqu'à réussite de l'ensemble des examens prescrits, ou expiration du délai permis. Si les examens ont été réussis, l'ordre déclare le candidat admissible au permis (étape 4) et procède à son inscription au tableau à titre d'ingénieur junior (étape 5). Ainsi, l'ordre lui envoie le formulaire d'inscription au tableau des membres, qui devra être retourné complété avec le paiement des frais relatifs à l'ensemble des étapes restantes (examen professionnel, parrainage, reconnaissance de l'expérience).

Les étapes subséquentes sont faites dans l'ordre qui convient au candidat. Lorsque celui-ci est prêt, l'ordre recevra la fiche d'inscription à l'examen professionnel (étape 6A). L'examen professionnel est un examen non technique qui porte sur le droit professionnel québécois, les principes de la pratique professionnelle et les connaissances juridiques de base nécessaires à l'exercice de la profession. Plusieurs sessions d'examen sont tenues annuellement dans différentes régions du Québec. L'examen doit être réussi dans un délai maximal de trois ans après l'inscription au Tableau. Pendant leur préparation à l'examen professionnel, les ingénieurs juniors peuvent s'engager, s'ils le souhaitent, dans l'étape facultative 6B, le parrainage. Le parrainage consiste à trouver un ingénieur d'expérience qui accepte de rencontrer à six reprises l'ingénieur junior sur une durée de 15 mois afin d'échanger sur les droits et obligations liées au statut d'ingénieur et sur les valeurs fondamentales de la profession. Le candidat qui souhaite y prendre part enverra la fiche d'inscription au programme à l'ordre, qui évaluera l'admissibilité du parrain et confirmera par écrit l'admission au programme de parrainage. Une fois le parrainage terminé, l'ordre évalue si les objectifs du programme ont été atteints, et dans l'affirmative il émet une attestation de réussite qui donne droit à un crédit d'expérience de 8 mois.

⁹ Programme de perfectionnement en ingénierie des diplômés en génie de l'étranger (Polytechnique), Programme d'accès rapide à l'Ordre des ingénieurs du Québec (R.I.R.E.), formation pour les PFÉ sur le système professionnel québécois (OIQ et MICC).

L'étape suivante (6C) consiste en la reconnaissance de l'expérience acquise par le candidat à titre d'ingénieur junior. Sur réception du formulaire « Certification d'expérience en génie », l'ordre évalue l'admissibilité de l'expérience acquise au regard des critères du juniorat et envoie au candidat une lettre attestant des résultats de cette évaluation. Ce processus recommence jusqu'à reconnaissance des 36 mois demandés.

Enfin, la dernière étape (6D) à franchir avant l'obtention du permis est la démonstration de la capacité linguistique pour les candidats n'ayant pas fait au moins trois ans d'études secondaires ou postsecondaires en français. L'OQLF est responsable de cette étape du parcours qu'elle mène en collaboration avec l'ordre. D'abord, l'ordre évalue si le candidat doit passer l'examen de français, auquel cas il lui remet un formulaire de l'OQLF. Celui-ci devra être remis par le candidat à l'OIQ une fois rempli, afin que l'ordre atteste de l'identité du candidat en y apposant son sceau. L'OIQ est responsable de faire parvenir les formulaires remplis à l'OQLF. Sur réception du formulaire, l'OQLF ouvre un dossier pour le candidat et convoque celui-ci par écrit à l'examen. Une fois l'examen passé, l'OQLF communique les résultats directement au candidat et à l'ordre. Le candidat peut faire une demande de révision s'il le souhaite, et il peut reprendre l'examen autant de fois que nécessaire jusqu'à sa réussite. Toutefois, il ne pourra obtenir le permis d'ingénieur avant de l'avoir réussi, à moins de faire la demande d'un permis temporaire valide un an et renouvelable trois fois.

Une fois les étapes 6A, 6B, 6C et 6D réussies, l'ordre délivre le permis d'ingénieur du candidat, et son nom est ajouté au tableau des membres.

3. Portrait des indicateurs de la trajectoire

Dans la partie précédente, nous avons repéré les principaux événements qui ponctuent le parcours des candidats. L'objectif de cette partie est de traduire ces différents événements en indicateurs permettant de situer dans le temps ces événements dans la trajectoire des ingénieurs formés à l'étranger. Ensuite, la disponibilité et l'accessibilité des données relatives à ces indicateurs seront examinées pour évaluer la faisabilité de la méthode.

Il est à noter que, comme les entrevues ont montré que l'OIQ reçoit et gère l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement de la méthode, le choix a été fait de privilégier l'ordre comme source de recueil des données relatives aux indicateurs identifiés. Après une brève présentation du système d'information de l'OIQ, nous évaluerons la disponibilité et l'accessibilité des données au sein de ce système afin de statuer sur la faisabilité de la méthode proposée pour mieux connaître le parcours des ingénieurs formés à l'étranger en vue de l'obtention du permis d'ingénieur.

3.1 Système d'information de l'OIQ

Au sein de l'OIQ, c'est le *Service de l'admission et des permis* qui est responsable de recevoir et de consigner les informations relatives au parcours des candidats au titre d'ingénieur. Les entrevues menées auprès de trois représentants de l'Ordre ont permis d'identifier le type d'informations consignées dans les dossiers des candidats et leur lieu de consignation.

Le système consignait les informations sur les étapes franchies par les candidats au titre d'ingénieur est composé essentiellement d'une base de données et de dossiers papier. Un dossier électronique dans la base de données et un dossier papier sont ouverts pour chacun des candidats. Le premier est l'outil principal de gestion et de suivi de l'information, le second agissant comme un support contenant les documents papiers qu'il n'est pas jugé pertinent de numériser. Outre les dossiers du candidat, certaines informations concernant son parcours sont répertoriées dans des dossiers thématiques qui regroupent ensemble les données sur plusieurs candidats.

Selon les informations obtenues, ce système répertorie les informations sur le parcours de tous les candidats ayant déposé une demande de reconnaissance de leur diplôme ou formation à l'OIQ depuis au moins 20 ans. En ce qui concerne la durée de vie des documents au sein de ce système d'information, elle varie selon le type de support. Les documents électroniques sont actuellement conservés indéfiniment, tandis que les dossiers papiers font l'objet d'un ménage une fois le titre d'ingénieur obtenu par le candidat. On supprime par exemple les pièces ayant servi à l'évaluation de la formation acquise à l'étranger (ex. relevés de notes de l'étranger), puisqu'elles ne seront plus utiles par la suite.

Quant aux dossiers thématiques, ils peuvent avoir différentes durées d'archivage, ce qui crée une incertitude quant à la possibilité d'accéder dans le futur aux données qu'ils contiennent.

3.2 Disponibilité et accessibilité des données

Une donnée est jugée disponible si l'OIQ garde, pour chacun des professionnels concernés, une trace de l'indicateur auquel elle réfère (ex. date de la passation de l'examen de l'OQLF). Les données disponibles pourraient vraisemblablement être utilisées dans la mise en place future de la méthode. Le niveau d'accessibilité d'une donnée réfère à sa facilité d'accès pour en faire un traitement statistique, une donnée électronique étant jugée plus accessible qu'une donnée sur support papier.

Le tableau 1, aux pages 17 à 19, présente une synthèse de la série d'indicateurs retenus et de la disponibilité et l'accessibilité des données permettant de les retracer. Le tableau est structuré autour des 7 étapes de la trajectoire des ingénieurs formés à l'étranger telle que présentée dans le schéma 1 (inséré aux pages 11 et 12), et identifie pour chaque indicateur le support des données (dossier électronique, dossier papier ou autre) et la trace de l'événement (forme sous laquelle on retrouve la donnée relative à l'événement X¹⁰). Il est à noter que lorsque la donnée est explicitement mentionnée dans le dossier électronique, la case de la trace de l'événement a été laissée vide. Un jeu de couleurs a été utilisé pour qualifier la disponibilité et l'accessibilité des données relatives à chaque indicateur. La couleur verte a été utilisée pour les données disponibles les plus facilement accessibles, soit les données électroniques. Le jaune a été utilisé pour les données disponibles, mais ayant un degré d'accessibilité plus bas, soit les données sur support papier. Enfin, le rouge a été utilisé pour les données non disponibles.

¹⁰ La case de la trace de l'événement a été laissée vide lorsque l'événement est explicitement mentionné au dossier. La trace n'est spécifiée que lorsque celle-ci est indirecte, par exemple lorsqu'elle consiste en la date apposée sur une lettre dont une copie est au dossier.

Tableau 1 Disponibilité et accessibilité des indicateurs dans le système de l'information de l'OIQ

ÉTAPES 1 À 3

	Étape 1: Dépôt du dossier					Étape 2: Étude du dossier				Étape 3: Examens prescrits				
	1. Date de dépôt du dossier	2. Date d'émission de la lettre d'ouverture du dossier	3. Date de dépôt de chaque pièce au dossier	4. Date d'acquiescement des frais	5. Date où le dossier est complété	1. Date du dépôt des recommandations du comité examinateur	2. Date d'émission de la lettre communiquant les résultats de l'évaluation au candidat	3. Type et nombre d'examens prescrits	4. Dates des demandes et résultats des révisions de dossier	1. Date de l'inscription à chaque examen de contrôle	2. Date de chaque examen de contrôle auquel le candidat est inscrit, incluant les reprises	3. Date de la passation effective de chaque examen de contrôle, incluant les reprises	4. Réussite ou échec à chaque examen de contrôle	5. Date d'émission de la lettre annonçant la réussite des examens de contrôle
Dossier électronique	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Dossier papier			x											
Autre														
Trace de l'événement			Étampe sur chaque document		Date de présentation du dossier au comité examinateur	Changement du statut du candidat				Date de paiement (inscription sur paiement seulement)				

Légende:

L'information est disponible dans le dossier informatique.
L'information est disponible dans le dossier papier.
L'information n'est ni disponible dans ces deux dossiers ni archivée par l'OIQ.

Tableau 1 Disponibilité et accessibilité des indicateurs dans le système de l'information de l'OIQ

ÉTAPES 4 À 6C

	Étape 4: Admission	Étape 5: Inscription au tableau de l'ordre à titre d'ingénieur junior				Étape 6A: Examen professionnel				Étape 6B: Parrainage (facultatif)		
	1. Date de déclaration d'admissibilité	1. Date d'émission du formulaire d'inscription au tableau de l'ordre	2. Date de réception du formulaire d'inscription au tableau de l'ordre	3. Date de réception du paiement	4. Date d'inscription au tableau de l'ordre	1. Date d'inscription à l'examen professionnel	2. Date de la 1ère passation de l'examen professionnel	3. Date des passations subséquentes de l'examen professionnel, s'il y a lieu	4. Date d'émission de la lettre annonçant la réussite de l'examen professionnel	1. Date de réception du formulaire d'inscription au programme de parrainage	2. Date d'émission de la lettre d'admission au programme de parrainage	3. Date où le programme est crédité au dossier
Dossier électronique	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Dossier papier												
Autre												
Trace de l'événement												

Légende:

L'information est disponible dans le dossier informatique.
L'information est disponible dans le dossier papier.
L'information n'est ni disponible dans ces deux dossiers ni archivée par l'OIQ.

Tableau 1 Disponibilité et accessibilité des indicateurs dans le système de l'information de l'OIQ

ÉTAPES 6C À 7

	Étape 6C: Reconnaissance de l'expérience en génie			Étape 6D: Reconnaissance de la capacité linguistique						Étape 7: Délivrance
	1. Date de réception du formulaire rempli d'évaluation de l'expérience en génie	2. Date des décisions concernant la reconnaissance de l'expérience en génie	3. Date d'émission d'une lettre attestant que les exigences ont été rencontrées	1. Date de remise du formulaire de l'OQLF	2. Date de réception du formulaire de l'OQLF complété	3. Date d'envoi du formulaire de l'OQLF	4. Date de la 1ère passation de l'examen de l'OQLF	5. Date(s) des passations subséquentes de l'examen de l'OQLF	6. Date de réussite de l'examen de l'OQLF	1. Date de délivrance du titre d'ingénieur
Dossier électronique	x	x	x	x					x	x
Dossier papier					x	x				
Autre							x	x		
Trace de l'événement					Copie du formulaire étampé avec la date de réception	Copie du formulaire étampé avec la date du sceau de l'OIQ	Listes envoyées par l'OQLF conservées en format papier au service des admissions	Listes envoyées par l'OQLF conservées en format papier au service des admissions	Mois où la réussite a été entrée dans le dossier	

Légende:

L'information est disponible dans le dossier informatique.
L'information est disponible dans le dossier papier.
L'information n'est ni disponible dans ces deux dossiers ni archivée par l'OIQ.

Au niveau de la disponibilité des données, le tableau montre que 34/36, soit 94 % des événements de la trajectoire, sont repérables dans les données de l'OIQ. Ceci signifie qu'il n'est pas nécessaire de puiser dans les données des autres acteurs institutionnels impliqués dans le parcours des PFÉ pour obtenir des données presque complètes sur la trajectoire. Les deux indicateurs dont les données ne sont pas repérables au sein des dossiers sont la date de la première passation de l'examen de l'OQLF, et la date des passations subséquentes. L'Ordre reçoit toutefois ces données de la part de l'OQLF sous forme d'une liste mensuelle des personnes ayant passé l'examen, mais elles ne sont pas notées au dossier. Seule la date de réussite de l'examen par le candidat y est notée, puisque c'est la seule donnée nécessaire au traitement du dossier du candidat par l'OIQ¹¹. Cependant, ces données étant importantes pour retracer le parcours des PFÉ concernés, une recommandation pourrait être faite afin d'assurer leur disponibilité future.

La question de la disponibilité des données fait aussi appel à leur durée de vie. Selon les informations obtenues, les données électroniques seraient disponibles pour la période allant de 1994 à nos jours. Concernant les données qui se trouvent dans les dossiers papier, le système d'archivage réduit la durée de vie des données relatives à un seul indicateur (*Date de dépôt des pièces au dossier*), qui sert à confirmer la complétion du dossier par le candidat. Celles-ci sont supprimées, une fois le titre d'ingénieur obtenu.

Concernant l'accessibilité, le tableau montre que la grande majorité des *données disponibles* sont consignées dans le dossier électronique (31/34, soit 91 %), ce qui facilite leur accès et leur traitement, et donc la mise en place de la méthode. Par contre, 3/34, soit 9 % des indicateurs disponibles sont consignés dans les dossiers papier et nécessitent donc davantage de manipulations pour en faire la compilation (cases jaunes).

Il ressort de cette étude de cas que les données permettant de retracer la trajectoire des ingénieurs formés à l'étranger sont en grande partie disponibles et accessibles au sein du système d'information de l'OIQ, confirmant ainsi la faisabilité de la méthode proposée. Celle-ci pourrait être mise en place à court terme afin d'obtenir les données permettant de retracer les trajectoires des PFÉ ayant fait une démarche de reconnaissance de leur formation et ayant reçu une reconnaissance d'équivalence partielle de leur formation au cours des 20 dernières années. Les données ainsi obtenues refléteraient la trajectoire type presque complète de ces professionnels, avec pour seule limite la non-disponibilité des données relatives aux passations de l'examen de l'OQLF. Dans le cas où l'on voudrait utiliser la méthode pour produire des données sur les cohortes futures, nous recommandons que les données reçues mensuellement par l'Ordre de la part de l'OQLF, soit les dates de passation de l'examen de français par les candidats, soient désormais inscrites au dossier de chaque candidat concerné. Moyennant ce léger changement de pratique, la méthode développée ici pourrait fournir un portrait complet du parcours des ingénieurs formés à l'étranger ayant reçu une reconnaissance partielle de leur formation.

¹¹ Il est à noter que c'est l'OQLF, et non pas l'ordre, qui est responsable de vérifier si un candidat s'est présenté à l'examen de français au cours des douze mois précédant sa demande de renouvellement de permis temporaire.

Chapitre 2

Le cas de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Ce chapitre présente les résultats obtenus pour le cas de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Il fait état de la revue de la littérature et des entrevues faites auprès de représentantes de l'Ordre et de l'Office québécois de la langue française (OQLF) afin d'élaborer la méthode permettant de mieux connaître statistiquement le parcours des infirmières formées à l'étranger, ou infirmières diplômées hors Canada (IDHC)¹², ayant obtenu une reconnaissance partielle de l'équivalence de leur formation.

Ce chapitre se divise en trois parties. Grâce aux données quantitatives et qualitatives issues de la revue de la littérature canadienne, aussi bien anglophone que francophone, nous avons pu identifier, dans la première partie de ce texte, les exigences auxquelles doivent répondre les IDHC dans l'obtention du titre d'infirmière autorisée (IA). Ceci nous a amenés à développer la trajectoire type des IDHC jusqu'à l'obtention de ce titre et à identifier les obstacles rencontrés par celles-ci, selon la littérature consultée. Ensuite, à partir des entrevues réalisées auprès de représentantes de l'ordre et de l'OQLF, nous avons précisé et opérationnalisé ce parcours en traduisant cette trajectoire type en une série d'événements successifs, à partir de la façon dont la trajectoire est traitée administrativement par ces acteurs. Enfin, en troisième partie, nous proposons un tableau contenant les indicateurs nécessaires pour comprendre et retracer cette trajectoire, les modalités de gestion de ces informations par les acteurs concernés et nous discutons de la faisabilité de la méthode afin de mieux comprendre les parcours des infirmières formées à l'étranger.

1. Revue de la littérature

Nous avons procédé à une revue de la littérature afin de recenser les données existantes produites par des ordres et des associations professionnelles et par certains groupes de recherche universitaire portant sur le cheminement des IDHC ayant formulé, auprès de l'OIIQ, une demande de reconnaissance de l'équivalence de leur formation. On retrouve dans cette littérature des données quantitatives, provenant notamment de bases de données des ordres et instituts professionnels, et qualitatives, issues surtout d'études menées par des groupes de recherche universitaires. Ces données traitent principalement des difficultés vécues par les infirmières formées à l'étranger dans leur parcours d'obtention du titre d'infirmière autorisée, au Québec et ailleurs au Canada.

¹² Les données présentées dans ce rapport ne se réfèrent pas aux candidates formées dans les autres provinces canadiennes ni à celles formées en France, qui doivent suivre d'autres types de trajectoire.

Les données recueillies de ces diverses sources sont souvent lacunaires quant à nos objectifs poursuivis. En effet, aucune recherche longitudinale n'a pu être identifiée touchant le parcours des infirmières formées à l'étranger vers l'obtention du titre d'infirmière autorisée. Cependant, des données quantitatives, en particulier celles issues de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et de l'Institut canadien d'information sur la santé, donnent des informations sur l'état de la main d'œuvre infirmière canadienne, dont les IDHC, en fonction des provinces, dont le Québec.

1.1 Parcours type vers l'obtention du titre d'infirmière autorisée

Deux résultats de cette revue de littérature nous apparaissent significatifs. D'abord, nous avons pu identifier les grandes étapes d'un parcours type des IDHC en vue de l'obtention du titre d'infirmière autorisée, que nous avons divisé en sept étapes. Pour chacune de ces étapes, nous avons pu reconstituer les exigences que les IDHC doivent remplir au niveau administratif et financier (OIIQ, 2009; 2011a; 2012a). Certaines de ces étapes portent sur l'obtention d'un statut particulier et ont une durée prescrite. Ainsi, après le dépôt du dossier (étape 1) et l'étude du dossier par le comité d'admission (étape 2), suit l'obtention du statut de DAE (diplômée admise par équivalence, étape 3). Ce statut est requis pour entreprendre un stage ou un programme de formation, dont le maximum est de 50 semaines ou 1 005 heures de cours dans un établissement d'enseignement, généralement collégial. La réussite de ce programme garantit l'obtention du statut de candidate à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI, étape 4), qui autorise la candidate à exercer sous supervision un emploi rémunéré avec l'obligation de se présenter à l'examen professionnel, sous peine de perdre ce statut. Celui-ci est accordé pour un maximum de quatre ans et prend fin si l'IDHC subit trois échecs à l'examen professionnel (étape 5). Une fois l'examen réussi, l'OIIQ accorde à l'IDHC un permis temporaire d'un an renouvelable trois fois (étape 6). Durant cette étape, l'IDHC doit passer l'examen de français de l'OQLF. Cet examen est obligatoire si celle-ci a moins de trois ans d'études en langue française. Enfin, après la réussite de l'examen, l'IDHC obtient un permis permanent et une attestation de l'inscription au tableau de l'OIIQ à titre d'infirmière autorisée (étape 7).

1.2 Écueils rencontrés dans le parcours de reconnaissance

Le second résultat de la revue de la littérature a été obtenu en couplant les données issues des recherches qualitatives et quantitatives avec les étapes de la trajectoire type. Cela nous a permis d'identifier certains obstacles vécus par les IDHC à chacune des étapes clés du parcours. Les données issues des recherches quantitatives permettent, pour certaines étapes du parcours, de situer le Québec par rapport au Canada ou aux autres provinces canadiennes, tout en donnant des informations sur certaines tendances. Comme l'OIIQ a établi des exigences administratives et professionnelles différentes des ordres professionnels des autres provinces et que peu de recherches qualitatives existent concernant les trajectoires d'intégration des IDHC au Québec, il faut rester prudent dans la transposition, pour le Québec, des résultats issus des recherches qualitatives faites au Canada anglais.

Pour l'étape 1, soit le dépôt du dossier, nous n'avons pas retrouvé de données quantitatives. Les données qualitatives pour le Canada anglais font état de difficultés d'obtention des documents, du manque d'informations et des coûts élevés (Newton et al., 2012 : 538; McGuire & Murphy, 2005 : 27; Kolawole, 2009 : 188; Bourgeault & Baumann, 2011 : 16; Blythe et al., 2009 : 204; Osborne, 2002; Jeans et al, 2005). Pour le Québec, dans les recherches qualitatives consultées, les difficultés soulignées se réfèrent à la longueur de cette étape et au contexte de pratique (Charest et Chicha 2008 : 28; OIIQ, 2007 : 5-6).

Pour l'étape 2, celle de l'étude du dossier, il faut souligner un changement majeur pour le Québec, où le nombre de reconnaissances partielles de l'équivalence, en plus d'avoir augmenté de manière significative, est passé du tiers (35/105) en 1988-1989 à la quasi-totalité des dossiers soumis (730/734) pour 2011-2012 (OIIQ, 2004; 2011c; 2012c).

On n'a pas trouvé de données quantitatives ou qualitatives pour les IDHC concernant l'étape de l'obtention du statut de diplômée admise par équivalence (DAE, étape 3). Cependant, certaines recherches quantitatives au Québec (Dorais, 2011) n'indiquent pas de différence significative quant aux taux de diplomation des étudiants immigrants et des natifs dans les programmes collégiaux, tous domaines confondus. Par contre, certains obstacles vécus par les étudiants immigrants au Cégep ont été identifiés par des études qualitatives (Fournier, 2010; Gaudet et Loslier, 2011), tels que la langue, la culture professionnelle et le rythme scolaire.

De même, pour l'étape 4, soit celle du statut CEPI, seules des données issues de recherches qualitatives faites au Canada anglais ont été identifiées. Celles-ci concernent les obstacles vécus dans le processus d'intégration en emploi, soit les difficultés liées à la langue, à la communication interculturelle, aux différences de pratique professionnelle, y compris l'utilisation des technologies et les discriminations vécues en emploi (Yi et Jezewski, 2000; Jeans et al., 2005 : 35-46; McGuire et Murphy, 2005 : 25; OIIQ, 2007; Kawi et Xu, 2009 : 176-180; Kolawole, 2009 : 185-186; Newton, Pillay et Higginbottom, 2012 : 537-539).

Le taux de réussite au premier essai de l'examen professionnel (étape 5) était, en 2010, pour l'ensemble des candidates au Canada, de 62,9 % pour les infirmières formées à l'étranger, comparativement à 88,9 % pour celles ayant obtenu leur diplôme au pays (Jeans et al., 2005 : 36-37). Pour le Québec, le taux de réussite pour les IDHC est passé de 85,3 % en 2005 à 77,7 % en 2011 (Allard, 2012 : 17). Précisons qu'entre 1999 et 2003, le pourcentage des infirmières formées à l'étranger admises à passer à l'examen professionnel était seulement de 21 % au Québec, comparativement à 43 % pour l'ensemble du Canada (Jeans et al., 2005 : 36-37). Soulignons que certaines recherches qualitatives comparatives ont montré des variations importantes entre les pays comparés quant au niveau de connaissances techniques et à la capacité de réflexion critique (Bohnen et Balantac, 1993). Ajoutons que des recherches qualitatives ont indiqué que les IDHC ont mentionné certains biais linguistiques et culturels à l'examen canadien (Bourgeault et Baumann, 2011 : 16; Newton, Pillay et Higginbottom, 2012 : 538; Jeans et al., 2005 : 44).

Aucune donnée n'a été trouvée, autant au niveau quantitatif que qualitatif, concernant la réussite de l'examen de français au Québec (étape 6). Cependant, des données quantitatives pour le Canada anglais indiquent qu'en 2002, seulement 35 % des IDHC ont satisfait aux exigences linguistiques (Association des infirmières et infirmiers du Canada, 2004 : 8), ce qui est au Canada anglais une condition préalable pour passer l'examen professionnel. Les raisons données par les candidates au Canada anglais dans les recherches qualitatives pour expliquer leur échec à l'examen de langue ont été leur faible familiarité avec ce genre de tests, les limites de temps accordées et les difficultés dans le maniement du test informatique (Jeans et al., 2005 : 44). S'ajoutent des coûts en termes d'argent et de temps pour reprendre cet examen (idem).

Certaines statistiques ont été compilées quant au pourcentage d'infirmières canadiennes ou québécoises possédant le permis d'exercice (étape 7). Ainsi, en 2010, les IDHC représentaient 8,6 % de l'ensemble des infirmières au Canada anglais et 2,7 % au Québec (Canadian Institute for Health Information, 2012 : 131-143). De plus, en 2009-2010, 248 permis d'exercice ont été émis à des IDHC par l'OIIQ (OIIQ, 2012b). On constate en outre que, sur une période de cinq ans, soit entre 2001 et 2006, 65,2 % des IDHC sont toujours inscrites au tableau de l'ordre, comparativement à 93,3 % des infirmières diplômées au Québec (OIIQ, 2012b : 26).

On peut retenir la complexité du processus et la longueur des trajectoires d'intégration des IDHC, qui sont vécues comme des courses à obstacles où jouent souvent le manque d'information, des difficultés de communication interculturelle et le défi d'acquérir une culture de pratique adaptée au contexte du pays d'accueil (Jeans et al., 2005 : 46; Kawi et Xu, 2009 : 176; McGuire et Murphy, 2005 : 25; Kolawole, 2009 : 185-186; Newton, Pillay et Higginbottom, 2012 : 537). Plusieurs étapes apparaissent critiques dans ce contexte, soit la préparation et le dépôt du dossier, l'évaluation du dossier, le programme de formation ou de stage proposé, la durée de la formation, et les difficultés que pose la réussite de l'examen professionnel (Bourgeault & Baumann, 2011 : 16 ; Newton, Pillay et Higginbottom, 2012 : 538; Jeans et al., 2005, 36-37; Bohnen et Balantac, 1994).

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les données recensées par la revue de la littérature restent lacunaires et donnent peu d'indications sur les parcours des IDHC au Québec. On retrouve peu de données concernant chacune des étapes du parcours des IDHC vers l'obtention du titre d'infirmière autorisée (fréquence des difficultés rencontrées, nombre d'abandons, délais encourus, etc.). Soulignons, en outre, qu'on ne retrouve dans les statistiques colligées par l'OIIQ aucune donnée concernant le parcours d'intégration des IDHC et le temps passé à chacune des étapes de ce parcours. Cette situation plaide pour la mise en place d'une méthode améliorant la connaissance statistique des parcours des IDHC, méthode qui ne pourra être basée sur les données scientifiques disponibles puisque celles-ci sont lacunaires. Ainsi, l'option de l'utilisation des données administratives existantes doit être explorée. Devant ce constat, il nous est apparu utile de rencontrer des représentantes de l'OIIQ et de l'OQLF afin de voir comment sont gérées par ces organismes chacune des étapes identifiées et comment ces étapes peuvent s'opérationnaliser en une série d'événements, ou étapes administratives, menées par ces organismes à chacune des étapes.

2. Trajectoire administrative

Afin de développer une méthode permettant de mieux connaître statistiquement les parcours des IDHC vers l'obtention du titre d'infirmière autorisée et d'en évaluer la faisabilité, il s'est avéré nécessaire de traduire chacune des étapes de la trajectoire type en une série d'évènements administratifs. Des entrevues faites auprès de différentes personnes intervenant à l'intérieur de l'OIIQ et de l'OQLF ont ainsi permis d'opérationnaliser la trajectoire type, en explicitant ce qu'implique chaque évènement en termes d'étapes administratives posées par les différents acteurs impliqués dans le parcours des IDHC (l'OIIQ, l'OQLF et les institutions d'enseignement ou milieux de stage). Ces résultats sont résumés dans le schéma 2.

Shéma 2 Étapes de la Trajectoire des Infirmières diplômées hors Canada vers l'obtention du titre d'infirmières autorisées au Québec

ÉTAPE PRÉPARATOIRE Démarches préalables au dépôt

- ✓ L'OIIQ envoie à l'IDHC le formulaire de demande de la trousse
- ✓ L'OIIQ reçoit la demande d'équivalence et encaisse le paiement



ÉTAPE 1 Dépôt du dossier

- ✓ L'OIIQ ouvre le dossier de l'IDHC et lui envoie un accusé de réception
- ✓ L'OIIQ reçoit, de la part des différents organismes (employeurs, école, Ordre, MICC), les attestations requises
- ✓ L'OIIQ envoie le dossier à l'infirmière conseil, qui l'étudie et émet une recommandation



ÉTAPE 2 Étude du dossier par le Comité d'évaluation

- ✓ Le comité analyse et émet une décision d'équivalence de la formation
- ✓ Si c'est le cas (demande de modification ou de révision de la part de l'IDHC), le comité analyse et émet une deuxième décision
- ✓ L'OIIQ envoie la décision à l'IDHC



ÉTAPE 3 Statut de DAE (milieu clinique, Cégep)

- ✓ L'OIIQ remet à l'IDHC la liste des collègues (et, si c'est le cas, la met en lien avec Recrutement santé Québec, pour le stage en milieu clinique), ainsi qu'une copie du formulaire pour l'OQLF
- ✓ L'OIIQ reçoit des Cégep la liste des IDHC inscrites ou la lettre de l'employeur (confirmant la signature du contrat)
- ✓ L'OIIQ envoie à l'IDHC le formulaire de demande d'immatriculation
- ✓ L'OIIQ reçoit le formulaire complété pour le Certificat d'immatriculation. Il émet et envoie le Certificat à l'IDHC
- ✓ L'IDHC suit et réussit le programme
- ✓ L'OIIQ reçoit, du milieu clinique ou du Cégep, le certificat de réussite au programme



ÉTAPE 4 Obtention du statut de CEPI

- ✓ L'OIIQ reçoit, de la part de l'IDHC, le formulaire CEPI
- ✓ L'OIIQ reçoit l'attestation de l'employeur
- ✓ L'OIIQ octroie le statut de CEPI et émet l'attestation



ÉTAPE 5 Examen professionnel (CEPI)

- ✓ L'OIIQ convoque l'IDHC à l'examen professionnel
- ✓ Après la passation de l'examen professionnel, l'OIIQ envoie le résultat à l'IDHC
- ✓ En cas d'échec, reprise de l'examen (maximum de trois essais, sur deux ans)



ÉTAPE 6 Émission du permis temporaire et examen de l'OQLF

- ✓ L'OIIQ reçoit de l'IDHC le formulaire pour l'OQLF, l'avis de cotisation et la demande d'inscription au tableau de l'ordre
- ✓ L'OIIQ émet le permis temporaire et inscrit l'IDHC dans le tableau de l'Ordre
- ✓ L'OQLF convoque l'IDHC à l'examen de français
- ✓ L'OQLF envoie à l'OIIQ la liste des résultats et à l'IDHC ses résultats à l'examen
- ✓ Si échec à l'examen, l'IDHC peut loger une demande de révision. Sinon, reprise de l'examen
- ✓ Si trois mois avant la date de renouvellement de l'inscription au tableau de l'OIIQ (1^{er} avril) l'examen de français n'est pas réussi, l'OIIQ envoie à l'OQLF une demande de renouvellement du permis
- ✓ Si l'IDHC a passé l'examen au moins une fois au cours des 12 derniers mois, l'OQLF envoie à l'OIIQ l'autorisation
- ✓ L'OQLF renouvelle le permis temporaire
- ✓ Le permis temporaire peut être renouvelé au maximum trois fois (quatre ans maximum), jusqu'à ce que l'examen de français soit réussi
- ✓ Lorsque que l'examen de français est réussi, l'OIIQ procède à l'étape 8



ÉTAPE 7 Statut de IA

- ✓ L'OIIQ modifie le permis temporaire en permis régulier et met à jour l'inscription de l'IDHC au tableau de l'Ordre pour l'année en cours

Aux sept étapes de la trajectoire identifiées antérieurement s'est ajoutée une étape préliminaire, qualifiée d'« étape préparatoire au dépôt du dossier. » De plus, les rencontres ont permis d'opérationnaliser chacune des étapes en une succession d'événements. Ces rencontres nous ont aussi aidés à identifier et à préciser la dynamique des échanges des informations nécessaires à la compréhension des parcours d'intégration.

À l'étape préparatoire, l'OIIQ intervient de plusieurs façons : d'abord, en envoyant à l'IDHC le formulaire de demande de la trousse¹³ puis en recevant la demande d'équivalence, tout en encaissant le paiement des frais d'inscription. Selon une des interviewées, il faut compter entre quelques semaines et quelques mois pour cette étape.

À l'étape 1, du dépôt du dossier, l'OIIQ procède à l'ouverture du dossier (sous forme papier et informatique) de l'IDHC¹⁴. L'ordre envoie ensuite à l'IDHC un accusé de réception qui contient son numéro de dossier, ainsi qu'une lettre de traitement prioritaire destinée au MICC (pour la demande d'équivalence de diplôme). L'IDHC fait parvenir la demande d'attestation en termes de formation, d'expérience de travail et d'équivalence des diplômes aux institutions où elle a étudié et aux employeurs chez qui elle a travaillé. Ces attestations sont envoyées directement à l'OIIQ qui, une fois le dossier complété, le transmet à l'infirmière-conseil¹⁵ désignée pour procéder à une pré-analyse et une évaluation du dossier, soumises au comité d'évaluation pour décision. Selon les personnes interviewées, depuis qu'un accord a été signé avec le MICC afin de raccourcir cette étape, celle-ci peut prendre environ trois mois.

L'étape 2 concerne l'étude du dossier par le comité d'évaluation, qui se réunit aux six semaines. Le comité émet une décision quant à l'équivalence de la formation¹⁶. Dans le cas d'une demande de modification¹⁷ ou de révision¹⁸ de cette décision de la part de l'IDHC, le comité procède à une seconde analyse et émet une nouvelle décision.

Dans les cas où l'équivalence de la formation est partiellement reconnue, elle est conditionnelle à la réalisation d'un programme d'intégration professionnelle dont le comité d'évaluation décide des modalités. On retrouve trois cas de figure pour ce programme d'intégration, qui ont chacun des durées variables. La première possibilité correspond au cas où la candidate peut choisir d'effectuer

¹³ La trousse n'étant pas disponible sur Internet, l'IDHC doit en faire la demande à l'OIIQ, soit en cliquant sur un lien sur le site Internet de l'OIIQ, soit en la demandant par courriel ou par téléphone. Dans tous les cas, la liste des trousseaux envoyés est compilée dans un fichier Excel géré par le Service d'accueil à la clientèle (SAC).

¹⁴ Selon une des personnes interviewées, il faut compter entre 24h et 48h entre l'encaissement du paiement et l'ouverture du dossier.

¹⁵ Une infirmière conseil est une infirmière sénior, membre du comité et choisie pour son expertise.

¹⁶ Selon une des personnes interviewées, le comité d'évaluation tient compte de trois critères principaux : le profil du pays, la documentation présentée et, surtout, l'expérience de l'IDHC dans l'exercice de la profession.

¹⁷ Ceci se réfère aux cas où l'IDHC ajoute au dossier une nouvelle information, qui n'était pas connue du comité.

¹⁸ Dans les cas où l'IDHC présente des motifs de désaccord par rapport à la décision du comité.

son programme d'intégration dans un milieu clinique ou dans un établissement d'enseignement. La durée requise peut varier entre plusieurs semaines et quelques mois. La deuxième possibilité correspond à une formation dans un établissement d'enseignement, identifiée comme étant le « tronc commun » soit 615 heures minimales, pour lesquelles certains Cégeps¹⁹ offrent une formation d'une durée de 30 semaines. Enfin, la troisième possibilité est constituée du tronc commun et d'une formation complémentaire qui peut s'étendre jusqu'à 615 heures. Cette formation, également offerte par les Cégeps, dure en moyenne 20 semaines²⁰.

Selon une des personnes interviewées, le Cégep offre la formation quand un nombre suffisant d'IDHC (autour de trente) sont inscrites; ceci peut prendre trois ou quatre mois. Ainsi, la formation peut commencer à n'importe quel moment de l'année.

L'IDHC peut proposer à l'OIIQ de suivre certaines de ces formations à l'étranger, en région et/ou à l'université. Dans ce cas, l'OIIQ doit approuver la demande avant le début des cours. L'ensemble de ces cas ne constitue pas la majorité, selon une des personnes interviewées.

Selon une des personnes interviewées, certaines situations peuvent faire en sorte qu'une IDHC à qui a été prescrit un programme d'intégration professionnel en milieu clinique²¹ n'arrive pas à trouver un centre hospitalier où effectuer son stage. Elle devra, dans ces circonstances, réaliser son programme dans un établissement d'enseignement.

Une IDHC résidente permanente qui s'inscrit dans un Cégep a la possibilité de s'inscrire à Emploi-Québec et de bénéficier du financement de cet organisme. Pour celles qui vont faire un stage en milieu clinique, le Ministère de la Santé leur paie un plein salaire.

À la troisième étape, celle de l'obtention du statut de diplômée admise par équivalence (DAE), l'OIIQ met en relation l'IDHC avec le Regroupement santé Québec (RSQ). À ce moment-là, l'OIIQ transmet aussi à l'IDHC le formulaire pour l'examen de français à l'OQLF et l'informe qu'elle peut commencer ses démarches auprès de cet organisme²². Selon une des personnes interviewées, l'IDHC, avant le

¹⁹ Six Cégeps offrent ces formations, dont trois à Montréal (Vieux Montréal, Édouard Montpetit et John Abbot), un à Québec (Limoilou) et deux en Estrie (Cégeps de Sherbrooke et de Granby).

²⁰ Comme on le constate, il existe des trajectoires accélérées d'intégration spécifiques à des IDHC expérimentées et/ou dont le pays offre un type de formation et/ou se caractérise par un contexte de pratique qui sont jugés relativement similaires à ceux du Québec par l'OIIQ. Dans ces cas, le programme d'intégration professionnel sera écourté et pourra se faire en milieu clinique. D'autre part, on retrouve l'existence de trajectoires plus longues, en particulier chez les candidates à qui est prescrite, en plus du tronc commun, une formation complémentaire au Cégep. Ces cas de figure devront être pris en compte lors de la mise en place future d'une méthode.

²¹ Selon une personne interviewée, il s'agit, dans la plupart des cas, de centres hospitaliers publics. Certaines cliniques privées offrent cette possibilité, mais elles sont très rares.

²² Selon l'OQLF, les infirmières bénéficient exceptionnellement de la possibilité d'obtenir ce formulaire par l'intermédiaire du Cégep où elles étudient, avant même d'entamer leurs démarches de demande d'équivalence.

début des cours au Cégep, passe un test de français qui lui sert d'indication pour les points à améliorer pour réussir l'examen futur à l'OQLF²³.

Après chaque période d'inscription des IDHC aux Cégeps, ceux-ci envoient à l'OIIQ la liste des IDHC inscrites. Dans le cas où le programme d'intégration se fait en milieu clinique, l'OIIQ reçoit par courrier, de la part de l'employeur, le contrat signé avec l'IDHC. Suite à la réception de ces informations, l'OIIQ envoie à l'IDHC le formulaire de demande d'immatriculation. Une fois le formulaire complété et reçu par l'OIIQ, l'Ordre émet et fait parvenir à l'IDHC le certificat d'immatriculation, qui lui accorde le statut de diplômée admise par équivalence (DAE). Suite à la réception, de la part du milieu clinique ou du Cégep, d'une attestation de réussite du programme d'intégration, l'OIIQ accorde le statut de CEPI, qui constitue la quatrième étape du parcours.

L'étape 5 consiste en l'examen professionnel proprement dit. L'OIIQ convoque, à un moment et un lieu déterminés, l'IDHC à l'examen professionnel. Après la passation de cet examen, l'OIIQ envoie par courrier le résultat à l'IDHC. La candidate a droit à un maximum de trois essais sur une période de deux ans.

Selon une des personnes interviewées, après l'obtention du statut de CEPI, l'OIIQ ne procède pas à la première convocation à l'examen professionnel avant au moins 90 jours, temps jugé nécessaire pour que l'IDHC s'habitue à cette étape d'exercice de la profession, qui a comme but de familiariser l'IDHC avec le système et le milieu de travail au Québec. L'examen professionnel est offert deux fois par an (septembre et mars)²⁴. Entre la date de l'examen et l'envoi de la communication du résultat à l'IDHC, il faut compter entre six et huit semaines²⁵. Dans le cas où elle l'échoue et continue à travailler, elle pourra renouveler sa carte comme CEPI. Comme les autres permis (temporaires et permanents), ces cartes sont renouvelées une fois par an, au mois de mars au plus tard, pour une émission début avril.

La sixième étape comprend l'émission du permis temporaire de la part de l'OIIQ et l'examen de français à l'OQLF. À cette étape, l'OIIQ reçoit de l'IDHC le formulaire rempli pour l'inscription à l'examen de français, la cotisation pour le permis temporaire et la demande d'inscription au tableau de l'ordre. L'OIIQ émet ensuite le permis temporaire et inscrit l'IDHC au tableau. De même, l'OIIQ fait parvenir à l'OQLF le formulaire rempli par l'IDHC en attestant l'identité de la candidate. Suite à la réception du formulaire, l'OQLF convoque l'IDHC à l'examen de français²⁶. La candidate reçoit la convocation six semaines avant la date de l'examen. Si celle-ci n'est pas disponible à cette date

²³ Il appartient à l'IDHC de faire des démarches dans ce sens au cours de son programme d'intégration professionnelle. Il peut arriver, dans des cas où elle rencontre des difficultés pour réussir cet examen, que l'OIIQ fasse un suivi pour s'assurer qu'elle entreprend les démarches nécessaires. Dans certains cas, les cours du Cégep offrent des modules de langue française.

²⁴ Ainsi, si l'IDHC obtient son statut de CEPI avant le début de juin, elle sera convoquée pour l'examen de septembre, et si elle l'obtient avant le début de décembre, elle pourra passer son examen en mars.

²⁵ Ainsi, dans le cas où l'IDHC réussit son examen en septembre, elle recevra son permis d'exercice temporaire en novembre.

²⁶ La lettre de convocation arrive quelques semaines plus tard (au maximum deux mois).

de convocation, elle peut contacter l'OQLF pour demander un changement de date. Si elle ne se présente pas à l'examen, elle doit se réinscrire, sans qu'il n'y ait de délai à respecter. Par contre, si elle échoue l'examen, en entier ou en partie, elle ne peut recommencer qu'après trois mois. Le résultat est communiqué par écrit à l'IDHC²⁷. En cas d'échec, l'IDHC peut faire une demande de révision à l'OQLF. L'IDHC ne repasse que les parties de l'examen où elle a échoué. La date annuelle de renouvellement de l'inscription au tableau de l'OIIQ est le 1^{er} avril. Si, trois mois avant cette date, l'IDHC n'a pas encore réussi son examen de français, son permis temporaire devra être renouvelé. Dans ce cas, l'OIIQ envoie à l'OQLF une demande de renouvellement du permis. Pour qu'il lui soit accordé, l'IDHC doit avoir passé l'examen au moins une fois au cours des douze derniers mois. Lorsque le renouvellement est approuvé, l'autorisation est envoyée par l'OQLF directement à l'OIIQ, qui procède au renouvellement du permis. Ce permis temporaire pourra être renouvelé au maximum trois fois, ou un temps maximum de quatre ans, jusqu'à ce que l'examen de français soit réussi.

Enfin, à la septième étape, lorsque l'examen de français est réussi, l'OIIQ modifie le permis temporaire en permis régulier et met à jour l'inscription de l'IDHC au tableau de l'ordre pour l'année en cours. L'IDHC acquiert alors le statut d'infirmière autorisée (IA).

3. Portrait des indicateurs de la trajectoire

Dans la partie précédente, nous avons repéré les principaux événements qui ponctuent le parcours des IDHC concernées. L'objectif de cette partie est de traduire ces différents événements en indicateurs permettant de situer dans le temps ces événements dans la trajectoire des IDHC. Ensuite, la disponibilité et l'accessibilité des données relatives à ces indicateurs seront examinées pour évaluer la faisabilité de la méthode.

Comme les entrevues ont montré que l'OIIQ reçoit et gère l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement de la méthode, le choix a été fait de privilégier l'ordre comme source de recueil des données. Après une brève présentation du système d'information de l'OIIQ, nous évaluerons la disponibilité et l'accessibilité des données au sein de ce système afin de statuer sur la faisabilité de la méthode proposée pour mieux connaître le parcours des IDHC en vue de l'obtention du titre d'infirmière autorisée.

3.1 Système d'information de l'OIIQ

Les données relatives aux événements constitutifs du parcours des IDHC sont conservées et stockées par l'OIIQ sur trois types de support différents : dossier numérique de l'IDHC, dossier papier de l'IDHC et des listes contenant de l'information au sujet de plusieurs IDHC. Au moment où l'IDHC dépose à l'OIIQ l'ensemble des documents requis pour l'évaluation de sa demande d'équivalence, l'OIIQ ouvre un dossier électronique et un dossier papier pour la candidate. Ces dossiers sont ensuite

²⁷ L'OQLF envoie à l'OIIQ la liste de tous les résultats du mois précédent tous les 15 du mois.

gérés successivement par différents services à l'intérieur de l'OIIQ.²⁸ À chaque fois où les dossiers d'une IDHC sont transférés d'un service à l'autre, cette information est inscrite dans le système informatique, ce qui fait qu'elle est accessible à n'importe quel moment par les différents services. Quant aux listes regroupant des informations concernant plusieurs IDHC, il en existe trois sortes: des listes produites par l'ordre, des listes reçues des établissements d'enseignement et celles reçues de l'OQLF. La gestion de chacune de ces listes se fait par un des services de l'OIIQ.²⁹ Dans certains cas, ces listes contiennent des informations sur l'état d'avancement du cheminement de l'IDHC, informations non compilées dans le dossier électronique ou papier.

Selon les informations obtenues en entrevue, les dossiers informatiques sont actuellement conservés indéfiniment, sans échéance quant à leur effacement ou destruction. Les données que l'on retrouve dans les dossiers informatiques (données rétrospectives et prospectives) peuvent donc être directement consultées et récupérées facilement grâce à l'utilisation d'un ordinateur connecté au réseau informatique de l'OIIQ. Il est à noter que le système informatique de l'OIIQ date de plusieurs décennies, et son remplacement est prévu prochainement par un autre type de système, jugé plus performant. En effet, le système actuel n'est pas directement compatible avec les logiciels commerciaux les plus utilisés. Actuellement, pour avoir des données agrégées, il faut en faire la demande au service d'informatique de l'OIIQ, qui fait les manipulations nécessaires, par exemple transférer les données vers Excel.

Le dossier papier demeure actif jusqu'à ce que l'IDHC reçoive le titre d'Infirmière autorisée. Selon les informations obtenues en entrevue, ces dossiers sont microfilmés une fois le processus terminé. Les microfilms sont conservés pendant cent ans pour les IDHC qui deviennent membres et pendant trente ans pour celles qui ne deviennent pas membres.

Quant aux listes, elles peuvent avoir différentes durées d'archivage. Les listes produites au sein de l'OIIQ sont gardées le temps requis pour le suivi administratif des dossiers en cours. Quant aux listes reçues des établissements d'enseignement, elles sont conservées pour cinq ans en moyenne selon les personnes interviewées. Dans le cas des listes reçues de l'OQLF, elles sont actuellement conservées dans le dossier papier de l'IDHC jusqu'à réception des résultats individuels. Ce qui est archivé n'est pas la liste, mais les résultats individuels. C'est pourquoi on ne peut pas, présentement, retracer les dates où l'IDHC n'a pas réussi les examens de l'OQLF³⁰. Par contre, comme l'OIIQ reçoit tous les mois les listes avec tous les résultats (réussite ou échec) de l'ensemble de candidats, il serait possible que l'OIIQ compile ces informations dans le futur.

²⁸ Trois services de l'OIIQ s'occupent successivement des dossiers : au départ (jusqu'à l'événement 3 de la phase 1), le Service d'accueil à la clientèle (SAC), puis, à partir du début de l'étape 3, le Service des stages et admission par équivalence (SSAE) et, à partir de là, le Service des registres (SR).

²⁹ La liste d'envoi du formulaire de demande de la trousse (événement 1 de l'étape préparatoire) est produite et gérée par le Service d'accueil (SAC); la liste des résultats à l'examen professionnel (événement 3 de l'étape 5) est produite et gérée par le Service des registres (SR) et les résultats des Cégeps (événement 1 de l'étape 3) et celle des résultats aux examens à l'OQLF (étape 6) sont gérées par le Service des registres (SR).

³⁰ Rappelons que c'est l'OQLF, et non pas l'ordre, qui est responsable de vérifier si un candidat s'est présenté à l'examen de français au cours des douze mois précédant sa demande de renouvellement de permis temporaire.

3.2 Disponibilité et accessibilité des données

Une donnée sera ici considérée comme disponible si l'OIIQ conserve une trace de l'événement auquel elle réfère. Dans le cas où une donnée est disponible, on peut vraisemblablement en disposer ou l'utiliser dans la mise en place future de la méthode.

L'accessibilité par contre se mesure en degré. On parlera d'une plus ou moins grande accessibilité selon le degré de facilité à l'obtention des données disponibles. Selon le support sur lequel les informations sont conservées, le temps d'accès s'avèrera différent.

Ainsi, une donnée informatisée présente une plus grande accessibilité, car elle est directement accessible à partir d'un ordinateur connecté au réseau de l'OIIQ, contrairement à une donnée uniquement présente dans le dossier papier de l'IDHC, qui nécessite davantage d'opérations lors de son recueil (recherche dans le système informatique afin de savoir dans quel service elle est disponible, recherche du support papier dans ledit service ou, le cas échéant, dans les archives).

Le tableau 2, aux pages 35 à 37, présente, dans l'axe horizontal, l'ensemble des indicateurs de la trajectoire type à être colligés et, dans l'axe vertical, trois types d'informations : le type de support où est stockée l'information (dossier électronique, dossier papier ou autre), la trace de l'événement (forme de présentation de la donnée concernant l'événement) et le service de l'OIIQ qui gère chaque étape de la trajectoire. Ce tableau contient en tout huit étapes et trente-neuf indicateurs.

Nous avons utilisé trois couleurs différentes afin de mieux visualiser la disponibilité et l'accessibilité des données relatives à chacun des indicateurs de la trajectoire. La couleur verte désigne les données directement accessibles avec un minimum de gestion/manipulation (données électroniques). La couleur jaune correspond à des données disponibles dans le dossier papier de l'IDHC, mais non disponibles dans son dossier informatique. Le degré d'accessibilité de ces données est donc moindre, car cela exige un temps plus long de gestion et/ou manipulation (la collecte des informations nécessite l'identification du service gérant le dossier en plus de la consultation de chaque dossier individuel, ce qui exige plus de ressources et de temps que la simple compilation des données numériques dans le dossier électronique). Enfin, la couleur rouge renvoie aux données non disponibles actuellement.

On constate, dans le tableau 2, aux pages suivantes, que la majorité des données sont disponibles (représentées en vert et en jaune, soit 36/39 ou 92 % environ). Une faible proportion des données disponibles ont une accessibilité plus restreinte (représentées en jaune, soit 4/36, près de 11 %). Il faut souligner que deux parmi les quatre données représentées en jaune apparaissent importantes pour la compréhension des moments-clés de la trajectoire de l'IDHC, soit la date de réception à l'OIIQ des différents documents qui vont constituer le dossier de l'IDHC à être analysés par le comité d'évaluation (étape 1) et la date de réception de la lettre de l'employeur ou de la liste de l'établissement d'enseignement (étape 3).

Tableau 2 Disponibilité et accessibilité des indicateurs dans le système d'information de l'OIIQ

ÉTAPES 1 À 2

	Étape préparatoire au dépôt		Étape 1: Dépôt du dossier					Étape 2: Étude du dossier		
	1. date d'envoi (par l'OIIQ) du formulaire de demande de la trousse	2. date de réception de la demande d'équivalence et d'encaissement du paiement	1. date d'ouverture du dossier	2. date d'envoi d'un accusé de réception	3. date de réception de chaque attestation (employeurs, école, Ordre, MICC)	4. date d'envoi du dossier à l'infirmière conseil	5. date d'émission de la recommandation par l'infirmière conseil	1. date de la première décision du comité d'évaluation	2. date d'une deuxième décision du comité, si c'est le cas	3. date d'envoi de la décision prise à la DHC
Dossier informatique		X	X	X		X	X	X	X	X
Dossier papier					X					
Autre source d'information	X									
Trace de l'événement	Fichier Excel produit et géré par le SAC	Électronique: code d'étape; Papier: document reçu est estampé	Électronique: code d'étape; Papier: la date y est inscrite	Électronique: code d'étape; Papier: la date y est inscrite	Papier: document reçu est estampé	Électronique: code d'étape; Papier: date y est inscrite	Électronique: code d'étape; Papier: date y est inscrite	Électronique: code d'étape; Papier: date y est inscrite	Électronique: code d'étape; Papier: date y est inscrite	Électronique: code d'étape; Papier: copie de la lettre envoyée par la poste, signée
Quel service gère le dossier (papier et informatique)	SAC	SAC	SAC	SAC	SAC	SSAE	SSAE	SSAE	SSAE	SSAE

Légende:

l'information est disponible dans le dossier informatique
l'information est disponible dans le dossier papier
l'information n'est ni disponible dans ces deux dossiers ni archivée par l'OIIQ

Tableau 2 Disponibilité et accessibilité des indicateurs dans le système d'information de l'OIIQ

ÉTAPES 3 À 5

	Étape 3 : Statut de DAE (milieu clinique, Cégep)							Étape 4 : Statut de CEPI				Étape 5 : Examen professionnel				
	1. date de réception de la liste du Cégep ou de la lettre de l'employeur	2. date d'envoi à la DHC du formulaire de demande d'immatriculation	3. date de réception du formulaire pour le Certificat d'immatriculation	4. date d'envoi du Certificat d'immatriculation	5. date de début du programme	6. date de réussite du programme selon le milieu clinique ou le Cégep	7. date de validation, par l'OIIQ, du résultat		2. date de réception de l'attestation de l'employeur	3. date d'octroi du statut de CEPI	4. date d'émission de l'attestation du statut de CEPI	1. date de la 1 ^{re} convocation à l'examen professionnel	2. date de la 1 ^{re} passation de l'examen professionnel	3. idem pour 2 ^e ou 3 ^e essais, s'il y a lieu	4. date du résultat de l'examen réussi	5. date de l'envoi de la communication à la candidate de la réussite ou l'échec à l'examen professionnel
Dossier informatique		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
Dossier papier	X															X
Autre source d'information														X		
Trace de l'événement	Papier: copie de la lettre ou de la liste globale, reçue et gérée par le SR	Électronique: code d'étape; Papier: copie de la lettre envoyée par la poste, signée	Électronique: code d'étape; Papier: copie de la lettre et des documents	Électronique: code d'étape; Papier: copie du certificat et de la lettre envoyée par la poste	Électronique: code d'étape	Électronique: code d'étape; Papier: bulletin ou grille de stage avec la date de réception à l'OIIQ	Électronique: code d'étape; Papier: initiales et date sur la fiche	Électronique: code d'étape; Papier: document reçu (par la poste) est estampé	Électronique: code d'étape; Papier: document reçu (par la poste) est estampé	Électronique: code d'étape; Papier: date y est inscrite	Électronique: code d'étape; Papier: date y est inscrite	Électronique: code d'étape; Papier: date y est inscrite	Électronique: code d'étape; Autres: copie de la liste des DHC et des résultats	Fichier Excel produit et géré par le SR	Électronique: code d'étape; Papier: copie de la liste des DHC et des résultats	Papier: l'OIIQ envoie la lettre (la date y est inscrite)
Quel service gère le dossier (papier et informatique)	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR

Légende:

L'information est disponible dans le dossier informatique
L'information est disponible dans le dossier papier
L'information n'est ni disponible dans ces deux dossiers ni archivée par l'OIIQ

Tableau 2 Disponibilité et accessibilité des indicateurs dans le système d'information de l'OIIQ

ÉTAPES 6 À 7

	Étape 6 : Émission du permis temporaire et examen de l'OQLF													Étape 7 : Statut de IA	
	1. date de réception de copie du formulaire pour l'OQLF	2. date de réception de l'avis de cotisation et demande d'inscription au Tableau	3. date d'émission du permis temporaire	4. date d'inscription de la DHC dans le tableau de l'Ordre	5. date du premier examen passé à l'OQLF	6. Si échec : date des autres essais (échecs) à l'OQLF, s'il y a lieu	7. Si nécessaire : date de réception de la demande de renouvellement du permis temporaire	8. Si nécessaire : date d'envoi à l'OQLF d'une demande de renouvellement du permis	9. date de réception de l'autorisation de renouvellement de la part de l'OQLF	8. date d'émission du renouvellement du permis temporaire	9. date des autres essais à l'OQLF, s'il y a lieu	10. date de renouvellement du permis temporaire, s'il y a lieu	11. date où la condition du français a été réussie	1. date de modification du permis temporaire en permis régulier	2. date de la mise à jour de l'inscription au tableau de l'Ordre pour l'année en cours
Dossier informatique	x	x	x	x			x		x	x		x	x	x	x
Dossier papier								x							
Autre source d'information					x										
Trace de l'événement	Électronique: code d'étape; Papier: copie du formulaire	Électronique: code d'étape; Papier: document reçu est estampé	Électronique: code d'étape; Papier: la date est inscrite sur le permis	Électronique: code d'étape; Papier: la date est inscrite sur le permis	Liste reçue de l'OQLF et gérée par le SR	Idem 5 (étape 6)	Électronique: code d'étape; Papier: la date y est inscrite	Papier: la date y est inscrite	Électronique: code d'étape; Papier: document reçu est estampé	Électronique: code d'étape; Papier: la date y est inscrite	Idem 5 (étape 6)	Électronique: code d'étape; Papier: la date y est inscrite	Électronique: code d'étape; Papier: copie de la liste de l'OQLF dans le dossier	Électronique: code d'étape; Papier: la date y est inscrite	Électronique: code d'étape
Quel service gère le dossier (papier et informatique)	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR	SR

Légende:

L'information est disponible dans le dossier informatique
L'information est disponible dans le dossier papier
L'information n'est ni disponible dans ces deux dossiers ni archivée par l'OIIQ.

Quant aux trois données non disponibles (en rouge), celles-ci correspondent à la date d'envoi de la trousse pour la demande d'équivalence (étape préparatoire) et aux dates d'essai (et de non réussite) de l'examen professionnel (étape 5) ou de l'examen de l'OQLF (étape 6).³¹ La non-disponibilité de ces données ne constitue pas une entrave à l'efficacité de la méthode proposée pour une analyse rétrospective et prospective. Avec l'ensemble des données disponibles (marquées en vert et en jaune, qui correspondent à 36/39 événements, soit 92 % des données), nous avons suffisamment d'informations pour reconstituer l'essentiel de la trajectoire type, soit la durée totale du processus et l'identification des principaux obstacles rencontrés par les IDHC. Cela n'empêche pas de proposer à l'OIIQ d'archiver les données classées en rouge, ce qui permettrait de faire un suivi plus complet des nouvelles cohortes.

En résumé, la méthode proposée pour retracer la trajectoire des IDHC à partir des données administratives existantes est réaliste et faisable, car la plupart des données sont disponibles et accessibles à l'intérieur du système d'information de l'OIIQ. Actuellement, la collecte de la majorité des données peut se faire de façon quasi automatique (données du dossier informatique). La collecte de données dans le dossier papier de chaque candidate exige plus d'investissement, car cela nécessite un certain nombre d'opérations. Elle est donc plus coûteuse en temps et en personnel. Enfin, la collecte des données dans l'ensemble des listes de candidates est, quant à elle, réalisable uniquement pour les données futures, et cela à condition que l'OIIQ adopte un système d'archivage de ces listes à partir de maintenant.

En traduisant et visualisant sous forme de grille ou de tableau le cheminement suivi par l'IDHC en termes d'étapes et en datant chacun des événements significatifs, on dispose de suffisamment d'indicateurs pour constituer une méthode de cueillette de données permettant de connaître statistiquement le parcours d'intégration des infirmières formées à l'étranger. Grâce à cette méthode, il sera possible, par la suite, de mieux connaître la durée moyenne du cheminement, mesurer les écarts et les temps de passage et de transition, identifier les moments de blocages ou les retards, les bifurcations et les arrêts dans le processus d'acquisition du titre d'infirmière autorisée.

³¹ La revue de la littérature a montré qu'à ces étapes des obstacles importants se manifestent au Canada anglais, ce qui plaide pour le recueil de données de tous les événements correspondant à ces étapes.

Conclusion

En conclusion, nous reviendrons, en premier lieu, sur les résultats de l'étude du point de vue de la faisabilité de la méthode pour les deux ordres étudiés. Par la suite, nous examinerons la portée et les limites de la généralisation de la méthode à d'autres ordres professionnels.

Le premier résultat est que pour les deux ordres la très grande majorité des données (94 % pour l'Ordre des ingénieurs et 92 % pour l'Ordre des infirmières et infirmiers) nécessaires à la connaissance des parcours des PFÉ ayant reçu une reconnaissance partielle de l'équivalence de leur formation sont disponibles dans les systèmes d'information des ordres considérés, et ce jusqu'à la délivrance du titre professionnel. Ce résultat est important selon deux niveaux de considération. Le premier est que la présence de ces données est la première condition de la faisabilité de la méthode développée dans le cadre de cette étude. En effet, si un trop grand nombre de données manquait, la capacité de la méthode à produire la connaissance des parcours des PFÉ concernés aurait été très faible. Au contraire, il est prouvé ici que les données nécessaires à la connaissance statistique précise des parcours, de l'étape du dépôt des dossiers à celle de la délivrance du titre professionnel, sont bel et bien existantes. Le second niveau de considération est que ces données sont disponibles au sein du système d'information des ordres professionnels. C'est-à-dire que, afin de connaître les parcours des personnes concernées, il ne sera pas nécessaire de rechercher des données contenues dans les systèmes d'information des autres acteurs institutionnels, soit les établissements d'enseignement, l'OQLF ou les lieux de stages. Ce résultat est heureux, car il facilite la mise en place de la méthode, mais aussi parce que le croisement de données personnelles issues de différentes institutions pourrait poser des problèmes éthiques et légaux.

Le second résultat concerne l'*accessibilité* des données nécessaires à la connaissance statistique et détaillée des trajectoires des PFÉ concernés. Rappelons que l'accessibilité dépend de la forme sous laquelle se présente la donnée considérée. Globalement, nous avons vu pour les deux ordres que la grande majorité des données étaient disponibles est accessible sous forme électronique, c'est-à-dire que les données sont déjà saisies et qu'il ne sera pas nécessaire de retourner à des dossiers papier pour une saisie manuelle. Pour l'Ordre des ingénieurs, il s'agit de 91 % des données disponibles. Pour l'Ordre des infirmières, la proportion est équivalente (également près de 90 %). C'est-à-dire que, dans les deux cas, environ 10 % des données disponibles sont plus difficilement accessibles que les données se présentant sous forme électronique. Toutefois, même si certaines données plus difficilement accessibles sont importantes pour une connaissance détaillée des parcours, cela ne remet pas en question la méthode, car, d'une part, le nombre de données concernées est relativement faible. D'autre part, si ces données sont plus difficilement accessibles, elles sont néanmoins disponibles. Il serait possible, moyennant une manipulation (saisie manuelle) de les traduire sous forme électronique.

En résumé, l'immense majorité des données nécessaires à la connaissance des parcours est donc disponible, et parmi ces dernières, la quasi-totalité est accessible sous forme électronique.

Une considération importante doit être amenée à cette étape-ci de la conclusion. Elle est liée à l'archivage des données. En effet, la disponibilité et l'accessibilité des données à la fois passée et future dont dépend la faisabilité de la méthode sont fonction du mode de conservation de ces données. Dans le cadre de cette étude préliminaire, certaines informations concernant le système d'archivage ont pu être obtenues. Pour les deux ordres, comme nous l'avons vu, il existe deux types de support de données : électronique ou autres types de support. Les données sous forme électronique, c'est-à-dire la très grande majorité des données, sont conservées sans limite de temps, ce qui garantit leur disponibilité future. En outre, puisque l'on parle de suivi longitudinal, dans le temps, il est important d'analyser de façon rétrospective la disponibilité des informations. Pour l'Ordre des ingénieurs, il serait théoriquement possible d'avoir des informations sous forme électronique datant de près de vingt ans. Pour l'Ordre des infirmières, le système d'information remontant à plusieurs décennies, il semble probable que l'on puisse faire une analyse dans le passé des données permettant de connaître les trajectoires des IDHC.

En revanche, la situation est différente pour les données contenues sur les autres types de supports. Pour les deux ordres, les modalités d'archivage de ces données ne permettent pas de garantir que l'ensemble des informations concernant les parcours sont disponibles *sans limite de temps*, dans le passé ou dans le futur. Rappelons toutefois que les données répertoriées sur ces autres types de supports ne représentent qu'une petite minorité de celles nécessaires à la connaissance globale des parcours. En fonction du degré de précision que l'on souhaite obtenir quant à l'analyse de ces parcours et de la durée d'analyse voulue, il serait possible de proposer aux ordres des modalités permettant de garantir la disponibilité dans le temps des données concernées.

Un autre élément doit être mentionné ici. Nous avons noté que la grande majorité des données sont conservées sous format électronique, c'est-à-dire déjà saisies sous cette forme. Or, les systèmes informatiques utilisés par les ordres ne sont peut-être pas directement compatibles avec les logiciels de traitement statistique utilisés pour des analyses de ce type. Il serait peut-être nécessaire, dans l'étape d'application de la méthode, d'opérer un transfert des données électroniques vers ces logiciels de traitement statistique. En outre, si les systèmes informatiques sont modifiés, il se peut que certains des résultats établis au cours de cette étude doivent être revérifiés.

Enfin, rappelons que cette étude de faisabilité se limite aux angles méthodologiques et techniques. Elle ne traite pas des considérations légales, déontologiques ou éthiques qui pourraient entrer en ligne de compte si la méthode proposée ici était appliquée. Ces dernières devraient être examinées avant l'application de la méthode pour la production des statistiques.

Dans un second temps, il convient d'examiner la portée de cette étude de faisabilité dans la perspective d'une extension à d'autres ordres professionnels. Comme annoncé en introduction, seuls deux ordres professionnels ont été analysés ici. La raison principale de cette limite est que, étant donné le caractère expérimental de la démarche développée dans le cadre de ce projet, nous souhaitons d'abord nous assurer de la faisabilité de la méthode pour un petit nombre d'ordres professionnels avant de penser à étendre à d'autres ordres. Toutefois, le choix du nombre et du type d'ordres analysés ici n'est pas anodin. Il permet de valider un certain nombre de paramètres plus généraux. En premier lieu, les

deux ordres étudiés ici relèvent de niveaux d'enseignement variés. Les parcours des IDHC ayant reçu une prescription de formation d'appoint implique la fréquentation d'un Cégep alors que ceux des ingénieurs formés à l'étranger sont susceptibles d'impliquer – mais pas de façon obligatoire – un passage par un établissement universitaire. Dans les deux cas, nous avons vu que la quasi-totalité des informations nécessaires à la reconstitution des parcours étaient disponibles dans les systèmes d'information des ordres professionnels. En d'autres termes, la disponibilité des données ne dépend pas du niveau d'enseignement (collégial ou universitaire). Ceci peut laisser présager que la même chose peut être observée pour d'autres ordres professionnels.

Deuxièmement, même si le nombre d'ordres professionnels concernés par cette étude est faible, le fait d'avoir validé la faisabilité de la même méthode pour deux ordres professionnels permet de tirer quelques conclusions. En premier lieu, la méthode repose sur une définition administrative des trajectoires, définition qui, si elle est propre à chaque ordre, présente néanmoins des similarités quant au cheminement des personnes. Il est probable que si les cheminements présentent des similarités, le type d'informations requises pour connaître ces trajectoires soit semblable d'un ordre à l'autre. En second lieu, la méthode d'analyse des parcours a été construite sur la base du recueil d'informations de type administratif. Or, les ordres sont garants du fait que les candidats à l'exercice d'une profession remplissent justement ces exigences administratives en vue de l'octroi du titre professionnel. Ils sont donc tenus de compiler un certain nombre d'informations administratives sur les cheminements des personnes. Il est probable que ces données soient disponibles pour les autres ordres, ce qui laisse présager que la méthode est généralisable. Il en aurait été différemment si nous avions bâti la méthode sur un autre type de sources de données.

Toutefois, il convient d'être prudent à propos de la généralisation de la méthode à d'autres ordres professionnels. D'une part, les ordres analysés ici comptent de nombreux inscrits. Pour cette raison, leur système respectif de gestion de l'information est considérablement développé. En témoignent, par exemple, l'informatisation des données ou le nombre de personnes responsables de gérer les informations au sein de chaque ordre. Il est possible que, dans des ordres comptant moins d'adhérents, les informations, bien que présentes ou compilées, ne soient pas si facilement ni systématiquement accessibles, ce qui pourrait rendre l'application de la méthode plus complexe. Pour cette raison, la mise en œuvre de cette méthode pourrait être plus ou moins coûteuse en fonction des ordres considérés. D'autre part, comme nous l'avons vu, les systèmes de gestion de l'information ne sont pas à l'abri de modifications ou de changements, ce qui a un impact sur les possibilités d'application de la méthode. Cette considération devra être examinée avant d'envisager l'application de la méthode à d'autres ordres.

Bibliographie

Allard, E. (2012). *Une évaluation qualitative d'un programme de préparation à l'examen professionnel québécois à partir de la perception des candidates infirmières*. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès Science (M. Sc.) en sciences infirmières (option formation).

Bai, L. (2007). *Open hearts and open access for immigrant professionals. A case study of Chinese immigrant engineers, in the Greater Vancouver Region, British Columbia, Canada*. A thesis submitted in partial fulfillment of the requirements for the degree of Doctor of Philosophy in the Faculty of graduate studies, sociology.

Barnes, K.E. (1993). *Barriers to integration: the immigrant professional engineer experience*. A thesis submitted to the faculty of graduate studies and research in partial fulfillment of the requirements for the degree of master of education.

Bauder, H. (2003). «brain abuse or the devaluation of immigrant labour in Canada». *Antipode*, 35 (4): 699-717.

Blythe, J., Baumann, A., Rhéaume, A., & McIntosh, K. (2009). "Nurse migration to Canada pathways and pitfalls of workforce integration". *Journal of Transcultural Nursing*, 20(2), 202-210.

Bohnen, M. V., & Balantac, D. D. (1993). Basic academic preparation of foreign-educated nurses: a base for developing continuing education courses. *Journal of continuing education in nursing*, 25(6), 258-262.

Bourgeault, I. L., & Baumann, A. (2011). "Ethical Recruitment and Integration of Internationally Educated Health Professionals in Canada". En ligne http://rcpsc.medical.org/publicpolicy/imwc/Canada_Theme_Ethical_Integration_of_IEHP_Canadian_Paper_Bourgeault_Baumann.pdf

Boyd, M. et Grant Schellenberg (2007). « Réagrément et profession des médecins et ingénieurs immigrants ». *Tendances sociales canadiennes*, 84: 2-11.

Boyd, M. et Derrick Thomas (2001). "match or mismatch? The employment of immigrant engineers in canada's labor force", population research and policy review, vol. 20, no. 1/2, high-skilled migration (apr. 2001), pp. 107-133

Canada, AD.I.E.I.D. (2004). *La formation d'infirmières et infirmiers autorisés au Canada: aperçu pour 2004*: Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Canadian Institute for Health Information (2012). Regulated nurses Canadian trends, 2006 to 2010: spending and health workforce. from <http://site.ebrary.com/id/10563146>

Chicha, M.-T. (2009). *Le mirage de l'égalité. Les immigrées hautement qualifiées à Montréal*. Rapport de recherche pour la Fondation des relations raciales du Canada.

Chicha, M.-T., & Charest, E. A. (2008). *L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal: politiques et enjeux*: IRPP.

Conseil interprofessionnel du Québec. (2012). *Tendances de l'environnement des ordres professionnels*. Montréal.

Dorais, S. (2011). *Les étudiants immigrants de première génération dans les cégeps du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) : portrait... à grands traits*. Paper presented at the Regards croisés sur l'interculturel et la réussite éducative, Montréal.

Fournier, V., & Lapierre, L. (2010). *Intégration et réussite des étudiantes issues de communautés culturelles et inscrites en soins infirmiers*. Montréal.

Franck, krystin (2009). *The economic integration of recent immigrants to Canada : a longitudinal analysis of dimensions of employment success*. A thesis presented to the University of Waterloo in fulfillment of the thesis requirement for the degree of doctor of philosophy in sociology

Gaudet, É., & Loslier, S. (2011). *Les difficultés de réussite des étudiants immigrants dans les stages des programmes techniques au collégial*. Paper presented at the Regards croisés sur l'interculturel et la réussite éducative, Montreal.

Geddie, K. (2002). "License to labour. Obstacles facing Vancouver's foreign trained engineers", *Working paper series no 02-21, research on immigration and integration in the metropolis*. Vancouver centre of excellence.

Girard, E.R. (2005). *(Dis)qualification : the social regulation of immigrant access to professional engineering in Ontario*. A Thesis presented to the faculty of graduate studies of the University Of Guelph in partial fulfillment of requirements of the Degree of Master of arts.

Girard, E.R. Et Harald Bauder (2007). « Assimilation and exclusion of foreign trained engineers in Canada : inside a professional regulatory organization », *Antipode*, 39 (1) : 35-53.

Hachimi-Alaoui, Myriam (2006) « Carrière brisée, carrière de l'immigrant : le cas des algériens installés à Montréal ». *Les cahiers du GRES*, 6 (1) : 111-122.

Hawthorne, L. (2006). *Résultats sur le marché du travail des professionnels immigrants. Comparaison du Canada et de l'Australie*. Rapport final. En ligne <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/marchedutravail.pdf>

Hawthorne, L. (2008). The impact of economic selection policy on labour market outcomes for degree-qualified migrants in Canada and Australia. *IRPP choices*, vol. 14 (5), mai 2008.

Higginbottom, G. (2011). The transitioning experiences of internationally-educated nurses into a Canadian health care system: A focused ethnography. *BMC Nursing*, 10(1), 14.

Jeans, M. E., Hadley, F., Gereen, J., & Da Prat, C. (2005). Navigating to become a nurse in Canada: Navigating to become a nurse in Canada assessment of international nurse applicants: Retrieved from Canadian Nurses Association: http://www.cnaaic.ca/CNA/documents/pdf/publications/IEN_Technical_Report_e.pdf.

Kawi, J., & Xu, Y. (2009). Facilitators and barriers to adjustment of international nurses: an integrative review. *International nursing review*, 56(2), 174-183.

Kolawole, B. (2009). Ontario's internationally educated nurses and waste in human capital. *International nursing review*, 56(2), 184-190.

McGuire, M., & Murphy, S. (2005). "The internationally educated nurse". *Canadian Nurse*, 101(1).

Murphy, S., & McGuire, M. (2005). "The internationally educated nurse: Well-researched and sustainable programs are needed to introduce internationally educated nurses to the culture of nursing practice in Canada". *The Canadian Nurse*, 101(1), 25-29.

Newton, S., Pillay, J., & Higginbottom, G. (2012). "The migration and transitioning experiences of internationally educated nurses: a global perspective". *Journal of nursing management*, 20(4), 534-550.

Office des professions du Québec. 2013. *Rapport annuel de gestion*. En ligne http://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Rapports_annuels/2012-2013.pdf.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2004). *Les infirmières formées à l'étranger et l'accès à la profession au Québec*. [Mémoire présenté au groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés du Ministère de Relations avec les citoyens et immigration]. Montréal.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2007). *L'intégration professionnelle des infirmières immigrantes*. [Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010]. Montréal.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2009). *Programme d'intégration professionnelle des infirmières diplômées hors du Québec et plans-cadres des cours*. [Adopté par le Comité exécutif de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec le 11 mars 2009]. Montréal.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2011a). *Guide de préparation à l'Examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*. Montréal.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2011b). *Portrait de la relève infirmière 2010-2011*. Montréal.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2011c). *Portrait sommaire de l'effectif infirmier du Québec 2010-2011*. Montréal.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2011d). *Rapport annuel 2010-2011*. Montréal.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2012a). *La relève infirmière du Québec, une profession une formation*. [Mémoire adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec le 2 mai 2012]. Montréal.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2012b). *Portrait de la relève infirmière 2011-2012*. Montréal.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2012c). *Rapport statistique sur l'effectif infirmier 2011-2012*. Montréal.

Ordre des ingénieurs du Québec. Rapports annuels (2009-2010 à 2011-2012).

Ordre des ingénieurs du Québec. Cheminement pour obtenir le permis d'ingénieur au Québec. En ligne www.oiq.qc.ca. (consulté en mai 2013).

Ordre des ingénieurs du Québec. *Grille de tarification (2013)*. En ligne www.oiq.qc.ca.

Ordre des ingénieurs du Québec, *Guide des examens d'admission (avril 2013)*. En ligne www.oiq.qc.ca.

Osborne, M. (2002). Access to licensure for foreign qualified nurses. *Calgary: Alberta Network of Immigrant Women*.

Québec (2005). Les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés. Rapport du groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés. En ligne <http://www.micc.gouv.qc.ca>. Québec, office des professions (2011). Rapport annuel d'activité 2010-2011. En ligne <http://www.opq.gouv.qc.ca>.

Slade, B. (2003). *A critical feminist analysis of the marginalization of immigrant women engineers*. A thesis submitted in conformity to the requirements for the degree of master of arts. Department of adult education community development and counselling psychology. Ontario institute for studies in education of the university of toronto.

Trollé, M. (2004). *Le point sur un problème de gestion du capital humain : le cas des ingénieurs immigrants sur le marché de l'emploi au Canada*. Essai présenté à l'université du Québec à Rimouski, comme exigence partielle du programme de gestion des personnes en milieu de travail.

Yi, M., & Jezewski, M. A. (2000). "Korean nurses' adjustment to hospitals in the United States of America". *Journal of Advanced Nursing*, 32(3), 721-729.

Zietsma, D. (2010). « Immigrants exerçant des professions réglementées ». *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001-x, février 2010 : 15-31.



Institut de recherche sur l'immigration et
sur les pratiques interculturelles et inclusives

 Collège de Maisonneuve

6220, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1C1
iripii@cmaisonneuve.qc.ca

iripi.ca